Examens environnementaux de l'OCDE

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE 2018

VERSION ABRÉGÉE



OCDE

Examens environnementaux de l'OCDE : République tchèque 2018 (Version abrégée)

OCDE
DES POLITIQUES MEILLEURES POUR UNE VIE MEILLEURE

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les interprétations exprimées ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Merci de citer cet ouvrage comme suit :
OCDE (2018), *Examens environnementaux de l'OCDE : République tchèque 2018 (Version abrégée)*, Éditions OCDE, Paris.
https://doi.org/10.1787/9789264306882-fr

ISBN 978-92-64-30687-5 (imprimé)
ISBN 978-92-64-30688-2 (pdf)

Série : Examens environnementaux de l'OCDE
ISSN 1990-0120 (imprimé)
ISSN 1990-0112 (en ligne)

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem-Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

Crédits photo : © Ondrej Prosicky/Shutterstock.com; © Rastos/Shutterstock.com.

Les corrigenda des publications de l'OCDE sont disponibles sur : *www.oecd.org/editions/corrigenda*.

© OCDE 2018

La copie, le téléchargement ou l'impression du contenu OCDE pour une utilisation personnelle sont autorisés. Il est possible d'inclure des extraits de publications, de bases de données et de produits multimédia de l'OCDE dans des documents, présentations, blogs, sites internet et matériel pédagogique, sous réserve de faire mention de la source et du copyright. Toute demande en vue d'un usage public ou commercial ou concernant les droits de traduction devra être adressée à *rights@oecd.org*. Toute demande d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales devra être soumise au Copyright Clearance Center (CCC), *info@copyright.com*, ou au Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC), *contact@cfcopies.com*.

Préface

Ce troisième *Examen environnemental de la République tchèque* met en lumière le fait que la République tchèque a réussi à découpler de nombreuses pressions environnementales de sa croissance économique et à améliorer son infrastructure environnementale malgré une dotation relativement modeste en ressources naturelles et une croissance supérieure à la moyenne des pays de l'OCDE.

Le pays a renouvelé son engagement envers le développement durable en adoptant une démarche pangouvernementale pour définir les priorités de mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Si l'on en juge par la moyenne de la zone OCDE, la République tchèque avance de manière satisfaisante sur la voie des Objectifs de développement durable en matière de pauvreté, d'eau et de biodiversité. Les zones protégées couvraient ainsi 22 % du territoire en 2016, soit davantage que prévu par l'objectif d'Aichi, qui est de 17 % à l'horizon 2020. En raison de son solide socle industriel et de sa dépendance au charbon, la République tchèque fait toutefois partie des pays à la plus forte intensité d'énergie et de carbone de l'OCDE et la pollution atmosphérique y suscite d'importantes préoccupations pour la santé publique.

Le pays s'est donné pour grandes priorités de renforcer l'engagement politique en faveur d'une économie bas carbone et de faire en sorte que la politique nationale énergétique soit compatible avec les objectifs de l'Accord de Paris. L'énergie nucléaire remplace peu à peu le charbon dans le mix énergétique. Dans le cadre du Protocole de Kyoto, le pays a dépassé son objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 8 % sur la période 2008-12, en enregistrant une baisse de 30 % par rapport aux niveaux de 1990. La République tchèque semble en voie d'atteindre ses objectifs à l'horizon 2020. La réalisation des objectifs à moyen et long terme nécessitera toutefois des progrès supplémentaires, notamment en matière de tarification du carbone.

Cet examen analyse de manière détaillée la situation de la gestion des déchets, de l'économie circulaire et du développement urbain durable. La République tchèque a accompli des progrès dans la valorisation des déchets, mais la mise en décharge demeure le mode d'élimination le plus courant, notamment parce que les signaux-prix sont inadaptés. Les plans et programmes actuels relatifs à la gestion et à la prévention des déchets, aux matières secondaires, à l'éco-innovation et aux modes de production plus écologiques devraient contribuer à améliorer encore la situation. Une adoption rapide de la nouvelle loi sur les déchets, encore en instance d'approbation, incitera davantage à exploiter le potentiel des déchets en tant que matières premières.

La République tchèque a vu ses banlieues se développer. En périphérie de Prague, les zones construites s'étendent et le volume de trafic automobile augmente, aggravant la pollution atmosphérique et sonore. Cet examen met en lumière plusieurs mesures susceptibles de contribuer à une urbanisation plus durable. Il s'agit entre autres de renforcer le système de gestion des villes, d'adopter un modèle de développement urbain compact, de revoir le système d'aménagement du territoire, d'encourager le

réaménagement des friches et de continuer à promouvoir le dispositif Action locale 21 (*Místní Agenda 21*), un outil à caractère facultatif pour le développement durable à l'échelle locale.

Cet examen est le résultat d'un dialogue constructif entre la République tchèque, les autres membres du Groupe de travail de l'OCDE sur les performances environnementales et les observateurs auprès de cet organe. Il présente 46 recommandations destinées à aider le pays à verdir son économie et à améliorer sa gouvernance et sa gestion de l'environnement.

Je ne doute pas que cet effort concerté aidera la République tchèque à progresser dans la mise en œuvre des engagements nationaux et internationaux et à promouvoir des politiques environnementales meilleures pour une vie meilleure en République tchèque et au-delà.



Angel Gurría

Secrétaire général, Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

Avant-propos

Le principal objectif du programme d'examens environnementaux de l'OCDE est d'aider les membres et certains pays partenaires à améliorer leurs résultats individuels et collectifs dans le domaine de la gestion de l'environnement :

- en aidant les pouvoirs publics des différents pays à évaluer les progrès accomplis au regard de leurs objectifs environnementaux ;
- en favorisant un dialogue permanent sur l'action à mener et l'apprentissage mutuel ; et
- en encourageant les gouvernements à rendre compte de leur action aux autres pays et à leur opinion publique.

Le présent rapport fait le point sur l'évolution des performances environnementales de la République tchèque depuis le précédent examen environnemental que lui avait consacré l'OCDE en 2005. Les progrès accomplis au regard des objectifs du pays et de ses engagements internationaux servent de base à l'évaluation de ces performances. Les objectifs et engagements en question peuvent être de nature générale, qualitative ou quantitative. Une distinction est opérée entre intentions, actions et résultats. Les performances environnementales de la République tchèque sont aussi évaluées à l'aune de ses résultats antérieurs dans ce domaine, de l'état présent de son environnement, des ressources naturelles qu'elle possède, de sa situation économique et de sa démographie.

L'OCDE est profondément reconnaissante au gouvernement de la République tchèque de lui avoir fourni des informations, d'avoir organisé une mission d'examen à Prague et Litoměřice (du 12 au 16 juin 2017) et d'avoir facilité les contacts au sein des institutions gouvernementales et en dehors.

L'OCDE remercie également les représentants des deux pays examinateurs, Herman Huisman (Pays-Bas) et Björn Svensby (Suède).

Ce rapport a été rédigé par Oscar Huerta Melchor, Myriam Linster, Alexa Piccolo, Sarah Sentier et Frédérique Zegel du Secrétariat de l'OCDE. Nathalie Girouard et Frédérique Zegel en ont supervisé et orienté l'élaboration. Sarah Sentier a également apporté son concours aux travaux statistiques, Mika Hosokawa, Annette Hardcastle et Natasha Cline-Thomas ont contribué aux travaux administratifs, et Rebecca Brite a révisé le rapport. L'établissement de ce rapport a aussi bénéficié des commentaires de plusieurs membres du Secrétariat de l'OCDE, dont Rudiger Ahrend, Peter Börkey, Kurt Van Dender, Luisa Dressler, Jane Ellis, Guillaume Gruère, Alvaro Pereira, Soňa Perglerová et Mikaela Rambali, et de Sylvia Beyer de l'Agence internationale de l'énergie.

Le Groupe de travail sur les performances environnementales de l'OCDE a examiné le projet d'Examen environnemental de la République tchèque lors de sa réunion du 14 février 2018 à Paris, et a approuvé l'évaluation et les recommandations qui y sont formulées.

Table des matières

Préface **3**

Avant-propos **5**

Résumé **9**

Des progrès sur la voie des Objectifs de développement durable, mais une économie qui demeure caractérisée par une forte intensité de carbone 9
Renforcer la coopération entre les communes pour fournir des services environnementaux efficaces 9
La transition vers une croissance verte appelle à augmenter les prix du carbone 10
Des progrès dans la valorisation des déchets, mais des mises en décharge toujours courantes 10
Des politiques en faveur d'un modèle de développement urbain compact peuvent contribuer au développement durable 11

Évaluation et recommandations **13**

1.1. Performances environnementales : évolution et faits nouveaux 14
1.2. Gouvernance et gestion environnementales 20
1.3. Vers une croissance verte 24
1.4. Déchets, gestion des matières et économie circulaire 33
1.5. Développement urbain durable 38
Notes 47
Références 47
Annexe 1.A. Mesures prises pour mettre en œuvre certaines recommandations de l'Examen environnemental de la République tchèque publié par l'OCDE en 2005 51

Graphiques

Graphique 1. Indicateurs de performance environnementale 16
Graphique 2. Des taxes sur les carburants routiers plus faibles et différenciées ont encouragé la consommation de gazole 26
Graphique 3. Production de déchets : deux sources d'information, deux messages 34
Graphique 4. Le volume du trafic automobile augmente dans la périphérie de Prague 40

Suivez les publications de l'OCDE sur :




http://twitter.com/OECD_Pubs


http://www.facebook.com/OECDPublications


http://www.linkedin.com/groups/OECD-Publications-4645871


http://www.youtube.com/oecdilibrary



http://www.oecd.org/oecddirect/

Ce livre contient des...

StatLinks
Accédez aux fichiers Excel® à partir des livres imprimés !

En bas des tableaux ou graphiques de cet ouvrage, vous trouverez des StatLinks. Pour télécharger le fichier Excel® correspondant, il vous suffit de retranscrire dans votre navigateur internet le lien commençant par : http://dx.doi.org, ou de cliquer sur le lien depuis la version PDF de l'ouvrage.

Résumé

Des progrès sur la voie des Objectifs de développement durable, mais une économie qui demeure caractérisée par une forte intensité de carbone

L'économie de la République tchèque, de faible envergure, est une économie très ouverte qui a prospéré plus rapidement que la moyenne des pays de l'OCDE sur la majeure partie des années 2000. Le pays réussit de mieux en mieux à découpler les pressions environnementales et l'activité économique. La stratégie adoptée en 2017 et intitulée « République tchèque 2030 » définit des priorités de mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Si l'on en juge par la moyenne de la zone OCDE, la République tchèque avance de manière satisfaisante sur la voie des Objectifs de développement durable en matière de pauvreté, d'eau et de biodiversité. Son économie affiche toutefois des intensités d'énergie et de carbone parmi les plus fortes de l'OCDE en raison du solide socle industriel et de la dépendance au charbon. La population est par ailleurs exposée à des niveaux de pollution atmosphérique considérables.

Le pays s'est donné pour grandes priorités de renforcer l'engagement politique en faveur d'une économie bas carbone et de faire en sorte que les objectifs à long terme de la politique nationale énergétique soient compatibles avec ceux des objectifs de l'Accord de Paris. L'énergie nucléaire remplace peu à peu le charbon dans le mix énergétique. La part des renouvelables s'est aussi largement accrue, bien qu'elle reste inférieure à la moyenne de l'OCDE. Dans le cadre du Protocole de Kyoto, la République tchèque a dépassé son objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre sur la période 2008-12 et semble en bonne voie pour atteindre ses objectifs à l'horizon 2020. La réalisation des objectifs à moyen et long terme nécessitera toutefois des progrès supplémentaires en matière d'économie d'énergie, à l'heure où les émissions dues au transport routier sont en forte hausse.

Renforcer la coopération entre les communes pour fournir des services environnementaux efficaces

Bien que l'adhésion à l'Union européenne en 2004 ait contribué à renforcer le programme d'action en faveur de l'environnement, les autorités centrales et locales ne se sont pas montrées proactives en matière de politique environnementale. Certes, les administrations disposent généralement de moyens suffisants, mais le renouvellement fréquent des ministres et du personnel de l'environnement crée des écarts entre les principes et leur mise en pratique. Les communes et régions tchèques comptent parmi les plus petites de la zone OCDE, ce qui contribue à fragmenter la gouvernance. Il est nécessaire de renforcer la collaboration entre ces collectivités locales pour améliorer l'efficacité de leurs services environnementaux.

Depuis la publication de l'Examen environnemental de l'OCDE de 2005, la République tchèque a amélioré ses évaluations d'impact environnemental, ses évaluations d'impact

de la réglementation et ses évaluations environnementales stratégiques. Pour autant le pays devrait recourir davantage à l'analyse coûts-avantages des politiques environnementales et soumettre plus amplement leur mise en œuvre à des évaluations *ex post*. Le public est désormais plus associé aux processus de décision dans le domaine de l'environnement et a davantage accès aux informations. Même si la cartographie et la remise en état des sites contaminés se sont améliorées, un grand nombre de ces sites continuent de présenter des risques pour l'environnement et la santé humaine. Le dispositif prévoyant que les pollueurs ne sont pas tenus de prendre en charge les coûts de remise en état dès lors qu'ils ont respecté les autorisations environnementales doit être supprimé, conformément aux meilleures pratiques recensées par l'OCDE.

La transition vers une croissance verte appelle à augmenter les prix du carbone

Il demeure difficile de faire des des politiques environnementale et énergétique un ensemble cohérent. La tarification du carbone aidera à s'attaquer efficacement et à moindre coût au changement climatique et à la pollution atmosphérique. Elle pourrait contribuer à rendre l'énergie plus abordable. Les pouvoirs publics envisagent la mise en place d'une taxe carbone depuis des années, sans avoir jamais concrétisé ce projet. Bien que des taxes sur le gaz naturel, les combustibles solides et l'électricité aient été mises en place, elles sont relativement faibles et n'ont pas été révisées pour tenir compte de l'inflation. Plusieurs exonérations fiscales mettent à mal les incitations à économiser l'énergie ou à opter pour des combustibles plus respectueux de l'environnement. Pour encourager les investissements dans les technologies bas carbone, la République tchèque devrait aussi augmenter plus rapidement la part des permis vendus aux enchères dans le secteur de l'électricité, dans le cadre du système d'échange de quotas d'émissions de l'UE, et instaurer un cadre de soutien stable en faveur du développement des énergies renouvelables.

Des taxes sur les carburants routiers plus faibles et différenciées ont encouragé la consommation de gazole. Bien que l'âge moyen du parc automobile s'élève à 15 ans environ, un renforcement des critères environnementaux régissant les taxes sur les véhicules favoriserait le renouvellement du parc automobile et la transition vers des véhicules plus propres. Étendre le système de redevance kilométrique aiderait à lutter contre la pollution atmosphérique et la congestion tout en contribuant à financer les infrastructures de transport, qui sont insuffisantes. La politique de cohésion de l'UE constitue une source majeure de financement des infrastructures environnementales et de transport. Elle a contribué à accroître le taux d'accès à un réseau d'assainissement public, désormais proche de la moyenne relevée dans les pays de l'OCDE. Pour rentabiliser au mieux les fonds de l'UE, il sera nécessaire d'améliorer la planification stratégique et les pratiques d'attribution des marchés publics.

Des progrès dans la valorisation des déchets, mais des mises en décharge toujours courantes

Bien que les mises en décharge aient diminué, elles restent le mode d'élimination des déchets le plus courant. Le suivi des progrès réalisés est entravé par la coexistence de deux systèmes d'information concurrents qui produisent des données divergentes. La République tchèque dispose d'un cadre d'action plutôt complet pour la gestion des déchets et des matières ainsi que d'un système de responsabilité élargie des producteurs abouti pour les déchets d'emballage. Depuis longtemps, elle agit par ailleurs en faveur de modes de production plus écologiques. Elle a réalisé des progrès dans la valorisation et le

recyclage ainsi que dans la collecte sélective des déchets municipaux. Elle n'a toutefois pas encore réussi à exploiter le potentiel de ses déchets en tant que matière première. Les améliorations sont marginales dans les domaines tels que l'analyse économique de la gestion des déchets ou la prévention des déchets dans l'industrie et plus en amont dans la chaîne de valeur (dès la phase de conception).

Le pays doit prendre des mesures fondamentales pour suivre la hiérarchie des modes de traitement des déchets, éviter les mises en décharges, investir dans des infrastructures de recyclage, créer des marchés de matières secondaires et améliorer le rapport coût-efficacité et la transparence du système de responsabilité élargie des producteurs applicable aux déchets d'équipements électriques et électroniques. Les plans et programmes actuels relatifs à la gestion et à la prévention des déchets, aux matières secondaires, à l'éco-innovation et aux modes de production plus écologiques devraient contribuer à améliorer encore la situation. Il est indispensable d'améliorer les informations sur les déchets et les matières, ainsi que d'accélérer l'adoption de la nouvelle loi sur les déchets, en instance d'approbation depuis deux ans.

Des politiques en faveur d'un modèle de développement urbain compact peuvent contribuer au développement durable

La République tchèque fait partie des pays les moins urbanisés de l'OCDE. Au cours des dernières décennies, elle a vu ses banlieues se développer. Le coût du logement s'est imposé comme une problématique majeure, ce qui s'explique en partie par la lenteur des procédures de délivrance des permis de construire. Si les villes tchèques continuent d'investir dans les transports publics, ces améliorations sont compensées par une utilisation accrue de la voiture qui aggrave la pollution atmosphérique. Des investissements dans les infrastructures destinées aux modes de transport non motorisés sont à l'étude. La fragmentation du territoire et un système de financement public très centralisé nuisent à l'efficacité de la coordination des investissements dans les zones métropolitaines.

Diverses mesures sont susceptibles de contribuer à une urbanisation plus durable, par exemple renforcer le système de gestion des villes ; adopter un modèle de développement urbain compact, coordonné et connecté reposant sur une approche globale ; revoir le système d'aménagement du territoire ; encourager le réaménagement des friches ; mieux utiliser les redevances et taxes environnementales à l'échelle des villes pour lutter contre la pollution atmosphérique et la congestion ; et continuer à promouvoir le dispositif Místní Agenda 21.

Évaluation et recommandations

L'évaluation et les recommandations présentent les principaux résultats de l'Examen environnemental de la République tchèque et formulent 46 recommandations pour aider le pays à progresser vers ses objectifs nationaux et internationaux en matière d'environnement. Elles ont été examinées et approuvées par le Groupe de travail de l'OCDE sur les performances environnementales lors de la réunion du 14 février 2018. L'annexe propose une synthèse des mesures prises pour mettre en œuvre certaines des recommandations de l'Examen environnemental publié par l'OCDE en 2005.

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem-Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

1.1. Performances environnementales : évolution et faits nouveaux

Après avoir adhéré à l'Union européenne (UE) en 2004, la République tchèque a vu son économie croître plus rapidement que la moyenne des pays de l'OCDE, jusqu'à être touchée par la récession mondiale en raison de sa dépendance à l'égard des exportations, dans le secteur de la fabrication de machines et l'industrie automobile, principalement. Depuis la crise, le rapprochement des niveaux de revenus avec la moyenne de l'OCDE a marqué un coup d'arrêt, reflétant une faible croissance de la productivité (OCDE, 2016). Néanmoins, le chômage baisse continuellement depuis 2010 et affiche un taux parmi les plus faibles relevés dans les pays de l'OCDE. En termes d'importance, le taux de pauvreté de la République tchèque se classe quant à lui en avant-dernière position au sein de la zone OCDE. La croissance du PIB est repartie à la hausse en 2015 du fait de l'absorption des fonds européens arrivant à échéance, avant de marquer le pas en 2016. Elle devrait se maintenir en dessous de 3 % en 2017-18 (OCDE, 2017a).

La République tchèque progresse au niveau du découplage des pressions environnementales et de l'activité économique (graphique 1). En raison de son solide socle industriel et de sa dépendance au charbon, elle fait toutefois partie des pays à plus forte intensité d'énergie et de carbone de l'OCDE et sa population est exposée à des niveaux de pollution atmosphérique considérables. En outre, le recours plus massif au transport routier, les modifications d'utilisation des sols, le développement des infrastructures et l'agriculture intensive nuisent à la résilience des écosystèmes. Le document d'orientation approuvé en 2017 et intitulé « République tchèque 2030 » (*Česká republika 2030*) définit des priorités à long terme pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Comparé à la moyenne de l'OCDE, le pays obtient de bons résultats en matière de pauvreté, d'eau et de biodiversité, mais il est à la traîne dans les domaines de l'égalité femmes-hommes, du climat et de l'énergie (OCDE, 2017b). Pour progresser vers plus de développement durable, le pays devra renforcer son engagement politique en faveur d'une économie bas carbone et mettre en œuvre des politiques environnementales présentant un meilleur rapport coût-efficacité.

1.1.1. Transition vers une économie bas carbone et sobre en énergie

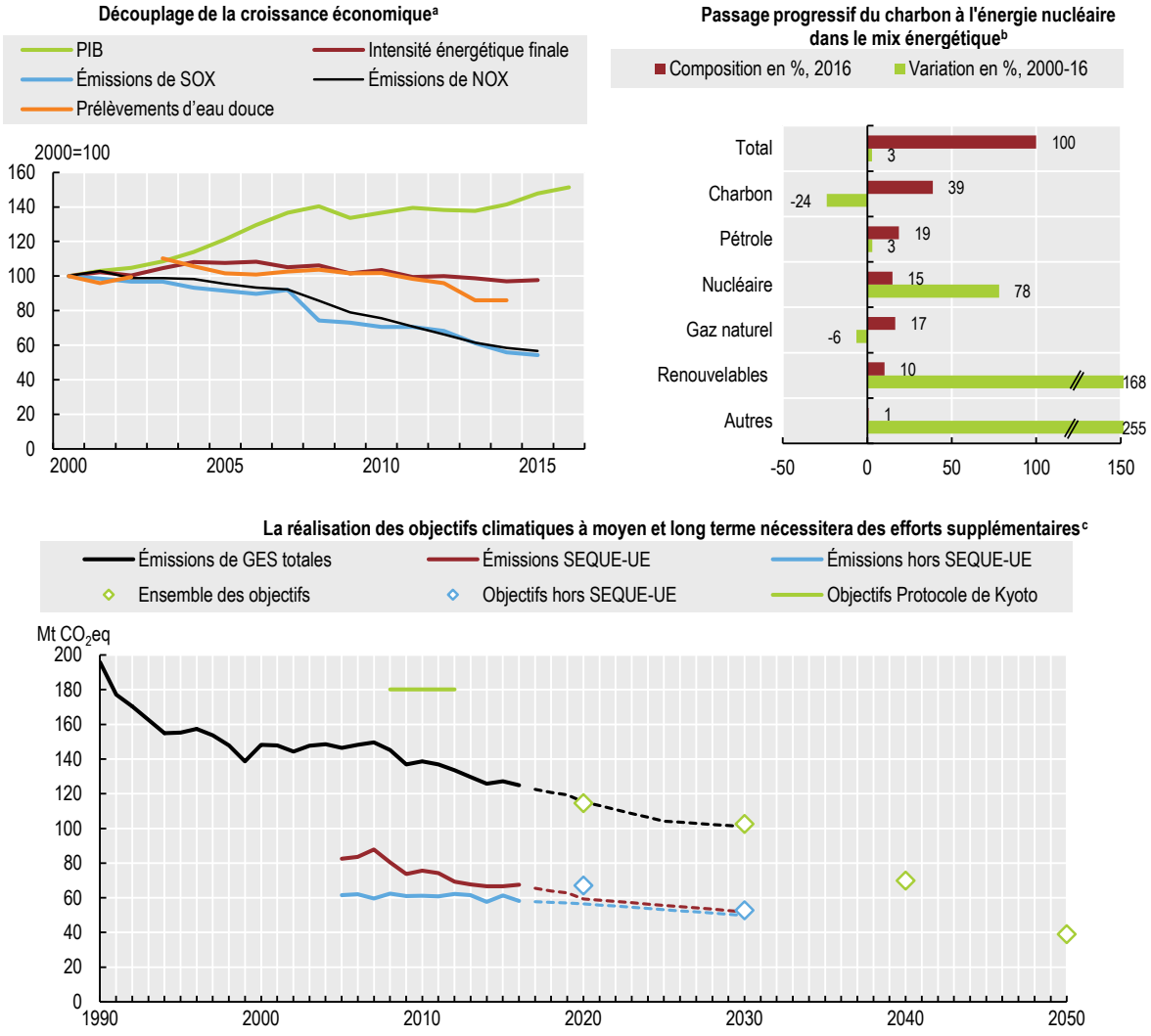
La République tchèque a réussi à découpler les émissions de gaz à effet de serre (GES) et la croissance économique. Après être restées relativement stables pendant près d'une décennie, les émissions de GES ont commencé à décroître en raison de la crise économique et d'un moindre recours aux combustibles fossiles. Dans le cadre du Protocole de Kyoto, le pays a dépassé son objectif de réduction des émissions de GES de 8 % sur la période 2008-12, en atteignant une baisse de 30 % en deçà des niveaux de 1990 (graphique 1). D'après ses projections, la République tchèque est en voie de réaliser ses objectifs aux horizons 2020 et 2030. Pour cela, elle devra cependant progresser encore en matière d'économies d'énergie et recourir davantage aux énergies renouvelables dans un contexte de reprise économique et d'augmentation massive des émissions de GES issues du transport routier.

Le cadre d'action réglementaire a été amélioré avec l'adoption de la Politique de protection du climat (*Politika ochrany klimatu v ČR*) de 2017 et de la Stratégie 2015 d'adaptation au changement climatique (*Strategie přizpůsobení se změně klimatu v podmínkách ČR*), assortie de son plan d'action pour 2017 (MŽP, 2017a, 2017b, 2015). La Politique de protection du climat fixe des objectifs de réduction des émissions de GES d'ici à 2020 et 2030 ainsi que des objectifs indicatifs à long terme à l'horizon 2050, conformément aux engagements pris à l'échelle européenne. La prochaine mouture de la

Politique nationale de l'énergie (Státní energetická politika), dont la dernière version remonte à 2015, devra être conforme aux objectifs européens sur l'efficience énergétique et les énergies renouvelables à l'horizon 2030 et veiller à ce que les objectifs à long terme soient compatibles avec les objectifs de l'Accord de Paris. La République tchèque est le dernier pays de l'UE à avoir ratifié l'Accord de Paris, en 2017, à l'issue de longs débats parlementaires. À l'instar des autres pays membres, elle doit mettre au point un plan national énergie-climat d'ici début 2019 de manière à garantir que les objectifs à l'horizon 2030 soient en voie d'aboutir.

L'énergie nucléaire remplace peu à peu le charbon dans le mix énergétique (graphique 1). Cependant, les combustibles fossiles (dont près de la moitié est constituée de charbon) représentent les trois quarts des approvisionnements énergétiques. La sécurité énergétique de la République tchèque dépend de la production nationale de charbon, au détriment de l'environnement. Outre le fait qu'elle représente la première source d'émissions de GES, la combustion du charbon est une source majeure de pollution atmosphérique à l'échelle locale. La Politique nationale de l'énergie vise à poursuivre la transition du mix énergétique du charbon vers le nucléaire, et bénéficie à ce titre d'un large soutien de la part du grand public. Toutefois, la palette d'objectifs à atteindre est si large qu'elle crée des incertitudes pour les investisseurs (AIE, 2016, MPO, 2014).

Graphique 1. Indicateurs de performance environnementale



a) PIB aux prix de 2010 et à parité de pouvoir d'achat.
b) Approvisionnements totaux en énergie primaire. La décomposition exclut le commerce de l'électricité.
c) Émissions de GES totales, à l'exception de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et foresterie (UTCATF). Les pointillés représentent les prévisions reposant sur les mesures existantes pour les émissions concernées et non concernées par le SEQUE-UE.
Sources : OCDE (2017), « Agrégats des comptes nationaux : Produit intérieur brut », *Statistiques de l'OCDE sur les comptes nationaux* (base de données) ; AIE (2017), *IEA World Energy Statistics and Balances* (base de données) ; OCDE (2017), *Statistiques de l'OCDE sur l'environnement* (base de données) ; MŽP (2017), Politique de protection du climat ; AEE (2017), « Approximated European Union greenhouse gas inventory: proxy GHG emissions for 2016 ».

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933723663

La Politique nationale de l'énergie vise également à soutenir le développement des énergies renouvelables pour atteindre 22 % des approvisionnements énergétiques totaux et 25 % de la production d'électricité d'ici 2040. Depuis 2000, la part des énergies renouvelables a presque triplé au niveau de la fourniture d'énergie et quadruplé en ce qui concerne la production d'électricité. En 2015, la République tchèque avait dépassé les objectifs qu'elle s'était fixés pour 2020 dans le cadre de la directive européenne relative aux énergies renouvelables, à l'exception de ceux visant le secteur des transports. Cependant, la part des énergies renouvelables dans la production d'électricité demeure

inférieure à la moyenne de l'OCDE et a peu de chances de progresser à moyen terme à la suite de la suppression des mécanismes de soutien à la production d'électricité issue d'énergies renouvelables (AIE, 2016). Le développement des énergies renouvelables et une plus grande intégration aux réseaux européens constituent d'autres solutions permettant de garantir la sécurité énergétique.

Depuis 2000, la République tchèque a réussi à découpler sa consommation d'énergie de la croissance économique, mais l'intensité énergétique demeure élevée du fait de l'importance de l'industrie lourde. La consommation d'énergie dans le secteur des transports s'est envolée jusqu'en 2008, puis a ralenti durant la crise économique avant de repartir à la hausse en 2014. Le pays n'est pas en voie d'atteindre ses objectifs d'économies fixés dans le cadre de la directive européenne relative à l'efficacité énergétique, et le Plan national d'action en matière d'efficacité énergétique (PNAEE) pourrait accorder une plus large place aux mesures visant à réduire la consommation d'énergie dans les transports.

Le découplage des émissions des principaux polluants atmosphériques et de la croissance économique s'est par ailleurs poursuivi, grâce à une réglementation plus stricte. La République tchèque a atteint ses objectifs fixés en 2010 en vertu de la directive européenne fixant des plafonds d'émission nationaux pour certains polluants atmosphériques, à l'exception de ceux visant le NH_3 (AEE, 2017). D'importants efforts restent toutefois nécessaires pour 2030. Le taux de mortalité imputable à la pollution atmosphérique est en effet près de deux fois supérieur à la moyenne de l'OCDE. On estime par ailleurs que le coût de la pollution de l'air a représenté 7 % du PIB en 2015. Bien qu'en déclin, la concentration annuelle moyenne en particules en suspension $PM_{2.5}$ demeure supérieure à la moyenne de l'OCDE. De plus, les valeurs maximales fixées par l'UE pour les particules en suspension PM_{10} et $PM_{2.5}$, le benzo(a)pyrène et l'ozone ont été franchies à plusieurs reprises. Les principales sources de pollution atmosphérique à l'échelle locale ne sont autres que le transport routier et l'utilisation de combustibles fossiles pour le chauffage résidentiel. La région de Moravie-Silésie est également touchée par une pollution atmosphérique d'origine industrielle et transfrontalière à proximité de la frontière polonaise.

1.1.2. Transition vers une gestion efficace des ressources

L'économie tchèque présente une intensité matérielle supérieure à la moyenne de l'UE, du fait de l'utilisation massive du charbon et de matériaux de construction, sans toutefois faire partie des plus gros consommateurs de l'OCDE. Depuis 2000, la consommation intérieure de matières (CIM) a baissé tandis que le PIB a progressé, ce qui laisse entendre que la productivité matérielle s'est améliorée. Cette évolution s'explique par la réduction de la part des combustibles solides dans le mix énergétique et par le déclin de l'activité de construction au cours de la crise économique. Ces progrès ont cependant ralenti depuis 2012 et la consommation matérielle est repartie à la hausse, parallèlement à la reprise économique. La République tchèque dépend largement des importations de pétrole, de gaz naturel, de minerais métalliques et de certains minéraux industriels, mais elle est autosuffisante en biomasse et en matériaux minéraux de construction.

La production totale de déchets est restée relativement stable durant la majeure partie de la dernière décennie, mais elle a augmenté en 2015 en raison de l'activité de construction. D'après le Bureau tchèque de la statistique (Český statistický úřad – ČSÚ), la production de déchets municipaux a globalement évolué au même rythme que la consommation finale privée. La mise en décharge recule, mais concerne toujours près de la moitié des

déchets municipaux. La coexistence de deux systèmes d'information sur les déchets fait obstacle à l'évaluation des performances dans ce domaine (section 1.4).

La consommation de produits chimiques a doublé au cours de la dernière décennie, avec une augmentation de leur production et des importations (Eurostat, 2017). Les efforts déployés pour satisfaire aux exigences internationales et européennes ont entraîné un recul général puis une stabilisation des émissions des principaux polluants et des niveaux de certaines substances chimiques suivies dans le cadre d'études de biosurveillance humaine. Néanmoins, le nombre de situations d'urgence liées à des fuites de substances chimiques dangereuses nécessitant l'intervention des sapeurs-pompiers a sensiblement progressé ces dernières années et les études de suivi pointent des axes d'amélioration communs (ČSÚ, 2016). Il conviendrait de continuer à soutenir les programmes environnementaux et de biosurveillance afin de déterminer à quels niveaux la gestion des risques chimiques doit être poursuivie. En outre, il sera impératif d'allouer suffisamment de ressources au contrôle de l'application de la législation européenne sur les produits chimiques (REACH et CLP) et aux autres activités habilitantes menées dans ce cadre pour prévenir et contrôler la pollution chimique.

Plus de 40 % du territoire est constitué de terres arables et cultivées. Depuis 2000, on observe un léger glissement en faveur des prairies et pâturages permanents, sous l'effet de l'application de la Politique agricole commune de l'UE et de la crise du lait observée à l'échelle européenne. La production agricole est demeurée relativement stable, le recul de l'élevage ayant été compensé par une légère augmentation de la production végétale. En parallèle, la consommation d'engrais azoté par hectare de terres agricole a chuté drastiquement, mettant en évidence la nécessité de découpler les intrants et la production agricoles. Globalement, l'utilisation de pesticides a également progressé, même si elle avait commencé à baisser en 2012 avec l'application du Plan d'action national pour la réduction de l'utilisation des pesticides (*Národní akční plán k zajištění snížení používání pesticidů v ČR* – NAP). L'adoption et la mise en œuvre d'objectifs mesurables faciliteraient le suivi des progrès dans le domaine de la réduction des risques liés à l'utilisation de pesticides et aux conséquences de ces derniers pour la santé humaine et l'environnement (CE, 2017a). L'agriculture intensive demeure une source majeure de pollution aquatique, de transformation des habitats et de perte de biodiversité. La République tchèque a mis en œuvre trois plans d'action consécutifs sur l'agriculture biologique. Depuis 2000, la part de la superficie agricole consacrée à l'agriculture biologique a triplé, pour s'établir à 12 % en 2015, ce qui est inférieur à l'objectif de 15 % qui avait été fixé par le pays, mais constitue l'un des pourcentages les plus élevés de la zone OCDE.

1.1.3. Gestion des actifs naturels

Des progrès considérables ont été effectués en ce qui concerne l'extension des zones protégées, qui couvraient 22 % du territoire en 2016, résultat supérieur à l'objectif d'Aichi qui était de 17 % à l'horizon 2020. Cependant, la part des sites bénéficiant du niveau le plus élevé de protection (et qui correspondent la plupart du temps à des parcs nationaux) est faible, et la création d'un cinquième parc national est à l'étude depuis 2010 (CENIA, 2016). Il y a matière à allonger la liste des sites inscrits au réseau européen Natura 2000 et à garantir leur gestion efficace (CE, 2017b). Malgré des progrès, seuls 16 % des habitats et 27 % des espèces importants pour la collectivité disposent d'un statut de protection satisfaisant. La prolifération urbaine et le développement des infrastructures routières morcellent les paysages et les habitats. Au cours de la période 2000-15, les zones construites ont progressé de 4 % à la suite de la suppression de superficies agricoles

au profit des infrastructures routières. La Stratégie nationale pour la biodiversité 2016-25 (*Strategie ochrany biodiverzity*) vise à combler les lacunes de la stratégie précédente et s'appuie en particulier sur une sensibilisation aux conséquences économiques de la perte de biodiversité pour que les domaines d'action des pouvoirs publics prennent la biodiversité davantage en compte (MŽP, 2016a).

La République tchèque dispose de ressources en eau douce peu abondantes par rapport aux autres pays de l'OCDE. Cependant, le stress hydrique reste faible grâce à des prélèvements inférieurs à la moyenne et en déclin (graphique 1). Le changement climatique devrait accroître la variabilité des précipitations et renforcer la fréquence des inondations et des sécheresses, avec des effets néfastes sur la biodiversité, l'érosion des sols et la qualité de l'eau.

Les fonds européens ont permis de porter la part de la population ayant accès au traitement public des eaux usées à 81 % en 2015, ce qui correspond à la moyenne de l'OCDE. Bien que la République tchèque respecte les exigences fixées en 2010 par la directive européenne relative au traitement des eaux urbaines résiduaires du point de vue de la collecte, elle n'a pas atteint les objectifs liés au traitement secondaire et plus poussé des eaux usées. Un meilleur accès au traitement des eaux usées a permis d'améliorer la qualité de l'eau. Cependant, l'état des masses d'eau reste en très grande partie insatisfaisant. En 2012, seulement 19 % des masses d'eau superficielles présentaient en effet un bon état écologique, tandis que 61 % des masses d'eau superficielles et 27 % des masses d'eau souterraines présentaient des propriétés chimiques satisfaisantes. Les principales pressions exercées recouvrent la régulation du débit et les altérations hydromorphologiques, qui touchent les deux tiers des masses d'eau superficielles. La pollution diffuse concerne quant à elle plus de la moitié des masses d'eau.

Recommandations relatives à la gestion du changement climatique, de l'air, des produits chimiques, de l'eau et de la biodiversité

Gestion du changement climatique, de l'air et des produits chimiques

- Renforcer l'engagement politique en faveur d'une économie bas carbone : mettre au point un plan énergie-climat intégré afin d'atteindre les objectifs de réduction des GES aux horizons 2030 et 2050, conformément à la politique climatique de l'UE et à l'Accord de Paris ; analyser les conséquences économiques, environnementales et sociales des scénarios tendanciels ; envisager de rétablir des limites d'exploitation minière.
- Mettre en œuvre la Stratégie nationale d'adaptation au changement climatique (*Adaptace na změnu klimatu*) et en parachever les volets locaux, qui seront appliqués à Prague, Brno et Pilsen, et serviront de projet pilote pour d'autres villes. Placer l'adaptation au changement climatique au cœur des politiques publiques.
- Mettre en œuvre le Programme national de réduction des émissions (*Národní program snižování emisí*) afin de respecter les normes de protection de la santé humaine. Sensibiliser aux effets de la pollution atmosphérique locale sur la santé.
- Poursuivre les efforts déployés pour surveiller la concentration de produits chimiques dans les milieux naturels et chez l'homme, et déterminer ainsi à quels niveaux des mesures de gestion des risques s'imposent. Allouer suffisamment de ressources à l'application de la législation européenne sur les

produits chimiques (REACH et CLP) et aux autres activités habilitantes menées dans ce cadre afin de prévenir et de réduire la pollution chimique. Adopter et mettre en œuvre le Plan d'action national 2018-22 pour la réduction de l'utilisation des pesticides et évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs.

Eau et biodiversité

- Traiter la problématique de la pollution diffuse provenant de l'agriculture en utilisant moins d'engrais et de pesticides et en accélérant la mise en œuvre de mesures telles que l'information, la formation, la recherche et le financement des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement. Améliorer le système de suivi de la qualité de l'eau pour mieux évaluer l'efficacité des mesures de réduction de la pollution. Élargir les débouchés commerciaux pour atteindre rapidement l'objectif de 15 % de terres exploitées dans le cadre de l'agriculture biologique.
- Continuer d'améliorer les informations sur la biodiversité en évaluant le rôle et la valeur des services écosystémiques, et encourager le recours à ces évaluations dans le cadre des décisions prises par les pouvoirs publics. Finir de désigner les aires protégées dans le cadre du réseau européen Natura 2000 et veiller à ce qu'elles soient gérées efficacement (en définissant des objectifs et des mesures de protection clairs et en prévoyant des ressources adéquates pour leur mise en œuvre). Envisager d'étendre le réseau de parcs nationaux afin de protéger les espèces et les habitats les plus précieux. Prévenir le morcellement des habitats lié au développement des infrastructures et créer des réseaux écologiques visant à faciliter la migration des espèces sauvages.

1.2. Gouvernance et gestion environnementales

1.2.1. Cadre institutionnel

La République tchèque est un État unitaire doté de trois niveaux d'administration, avec des instances centrales, régionales et communales. Le ministère de l'Environnement (*Ministerstvo životního prostředí* – MŽP) constitue la principale autorité chargée de la politique environnementale, du contrôle de son application et de son respect ainsi que du suivi de la qualité de l'environnement. Bien que les entités administratives disposent généralement de moyens suffisants, le renouvellement fréquent des ministres et du personnel crée des écarts entre les principes et les pratiques. Le Conseil gouvernemental pour le développement durable (*Rada vlády pro udržitelný rozvoj* – RVUR) rassemble des représentants de l'ensemble des ministères, du parlement, des communes, des organisations non gouvernementales (ONG), des syndicats, de l'industrie et des milieux universitaires. En outre, la procédure interministérielle d'examen des projets de mesures et de lois participe à un mouvement de coordination horizontale impliquant les régions, les communes et les ONG.

Le pays possède quelques-unes des communes et des régions les plus petites de la zone OCDE (14 régions et 6 258 communes), ce qui contribue à fragmenter la gouvernance. Une collaboration plus étroite entre les communes pourrait être gage de plus d'efficacité en réduisant les doublons et en rationalisant la prestation de certains services. Les communes et les régions coopèrent par l'intermédiaire de l'Union des villes et communes

de la République tchèque (*Svaz měst a obcí České republiky* – SMO ČR), de l'Association des collectivités locales (*Sdružení místních samospráv ČR* – SMS ČR) et de l'Association des régions tchèques (*Asociace krajů České republiky* – AK ČR). Au sein des instances régionales, les services de l'environnement gèrent les problématiques des transports, de la biodiversité, de l'aménagement du territoire, de la santé et du tourisme. Les autorités locales sont quant à elles chargées des transports locaux, de la gestion des déchets, de la gestion des eaux usées, de l'aménagement local et du logement.

Neuf services régionaux du MŽP supervisent les activités d'autorités infranationales, bien que le ministère n'ait pas encore défini de directives de mise en œuvre. L'Agence tchèque pour l'information environnementale (*Česká informační agentura životního prostředí* – CENIA) aide les autorités régionales à délivrer des permis intégrés. Une coordination verticale est également assurée par l'intermédiaire de la SMO ČR, de la SMS ČR et de l'AK ČR. La SMO ČR et la SMS ČR participent à la préparation des projets de loi traitant de sujets sous la responsabilité des communes. L'AK ČR défend quant à elle l'intérêt des régions devant le parlement et le gouvernement.

1.2.2. Cadre réglementaire

Bien que l'adhésion à l'UE en 2004 ait contribué à renforcer le programme d'action de la République tchèque en faveur de l'environnement, les autorités centrales et locales ne se sont pas montrées proactives en matière de politique environnementale. Au fil des années, des lacunes sont apparues au niveau de la transposition des directives européennes relatives à la gestion de l'eau, aux études d'impact sur l'environnement (EIE) et à la qualité de l'air.

Depuis la publication de l'Examen environnemental de l'OCDE de 2005, la République tchèque a amélioré ses évaluations *ex ante* en mettant en place des analyses d'impact de la réglementation (AIR) et en soumettant plus systématiquement les projets et programmes à des évaluations environnementales stratégiques (EES). Bien que les AIR reposent sur une analyse coûts-avantages, cette dernière est généralement conduite sous un angle plus qualitatif que quantitatif et n'est que rarement appliquée aux mesures et aux stratégies. Par ailleurs, les analyses coûts-avantages ne comportent aucun critère de réalisation précis, pas même en ce qui concerne le traitement des émissions de gaz à effet de serre dans les évaluations (OCDE, 2017c). Les évaluations *ex post* sont quant à elles menées de manière ponctuelle. La République tchèque prépare actuellement une proposition de méthodologie à suivre pour réaliser les évaluations *ex post*.

Le pays a eu des difficultés à transposer dans son droit national la directive européenne relative à l'évaluation des incidences de certains projets publics et privés sur l'environnement. Les conclusions des EIE ont désormais un caractère obligatoire en ce qui concerne les décisions relatives aux plans d'occupation des sols ainsi que les permis de construire et les autorisations d'exploitation, conformément aux attentes des auteurs du dernier Examen environnemental de l'OCDE, qui recommandaient de recourir plus massivement aux EIE (Tomoszkova, 2015). Conformément aux meilleures pratiques recensées par l'OCDE, les EIE devraient tenir systématiquement compte des contre-projets. En République tchèque, les scénarios alternatifs sont rarement pris en compte, si ce n'est celui du *statu quo*, selon lequel le projet ne serait pas réalisé. Les activités économiques présentant des risques élevés pour l'environnement font désormais l'objet d'autorisations fondées sur la prévention et la réduction intégrées de la pollution (directive IPPC) et leurs conditions reposent sur les meilleures techniques disponibles.

1.2.3. Respect de la réglementation

L'Inspection tchèque de l'environnement (*Česká inspekce životního prostředí* – ČIŽP) est chargée du contrôle et de la mise en conformité avec le droit environnemental. Des indicateurs de performance binaires permettent de recenser les installations qui ne respectent pas la loi, mais le pays pourrait envisager de mettre en place des outils plus pertinents et plus efficaces. Seules les installations soumises à la directive IPPC font l'objet d'inspections suivant une approche fondée sur les risques.

La ČIŽP peut infliger des amendes administratives d'un montant maximal de 50 millions CZK (environ 1.8 million EUR), ce qui est élevé en comparaison de qui est pratiqué dans les autres pays de l'OCDE. Depuis 2009, le Code pénal — dont la dernière modification remonte à 2011 — prévoit des sanctions en cas de non-respect de l'environnement, notamment des peines d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à 5 ans pour les atteintes les plus graves, ainsi que des amendes pénales (ČIŽP, 2015 ; Zicha, 2012). Aucune information n'est disponible quant au recours effectif aux sanctions pénales.

La République tchèque dispose d'un régime de responsabilité non pas objective, mais fondée sur la faute, ce qui implique que le pollueur n'est pas tenu de prendre en charge les coûts de remise en état de l'environnement si les dommages sont survenus alors qu'il avait pris toutes les mesures nécessaires pour les éviter. De ce fait, le respect des conditions prévues par les permis environnementaux dégage le pollueur de toute responsabilité. Les exploitants dont les activités sont susceptibles de porter gravement atteinte à l'environnement sont tenus de souscrire une assurance couvrant les coûts de remise en état. Conformément au principe pollueur-payeur, la responsabilité de la remise en état des sites faisant l'objet d'une contamination passée incombe au pollueur, à condition que ce dernier puisse être identifié et qu'il soit solvable. À défaut, l'État se charge des travaux (Rovenský et Sequens, 2015). Même si la cartographie et la remise en état des sites contaminés se sont améliorées, un grand nombre de ces sites continuent de présenter des risques potentiels pour l'environnement et la santé humaine (CENIA, 2016).

Le MŽP ne dispose d'aucun outil d'information destiné à promouvoir le respect du droit auprès des petites et moyennes entreprises. Ces outils pourraient inclure des séminaires et des ateliers, des conseils donnés directement durant les inspections ainsi que des lignes directrices écrites à destination des entités réglementées.

1.2.4. Démocratie environnementale

Comme le recommandaient les Examens environnementaux de l'OCDE de 2005, la République tchèque a amélioré l'accès du public aux informations sur l'environnement et lui a permis de prendre plus largement part aux processus de décision. Une modification apportée en 2015 à la loi relative aux EIE a largement contribué à la réalisation de cet objectif en élargissant l'accès des citoyens et des organisations à la prise de décision, à l'information et à la justice environnementales.

Au sein de la Constitution, la Charte des droits fondamentaux consacre le droit de participer à la gestion des questions publiques ainsi que le droit à l'information. Ainsi, les EIE, les EES, les procédures d'autorisation et l'élaboration des programmes de sécurité et des plans d'urgence sont ouverts à l'ensemble du public. Quiconque peut également soumettre des commentaires oralement (notamment lors d'auditions publiques) ou par écrit (y compris par voie électronique). La procédure d'EIE exige par ailleurs qu'une enquête publique soit menée si des opinions dissidentes sont exprimées à l'égard du

rapport d'évaluation. L'autorité compétente a l'obligation de tenir compte de l'ensemble des commentaires reçus et doit justifier tous les rejets, ce qui constitue une bonne pratique qui n'est pas toujours suivie par les autres pays de l'OCDE. La modification récente de la loi sur la construction pourrait restreindre la participation du public aux procédures d'autorisation relatives aux projets ne faisant pas l'objet d'une EIE.

La panoplie complète d'outils utilisés pour diffuser les informations à caractère environnemental comprend les rapports annuels du MŽP sur l'état de l'environnement et l'Annuaire des statistiques de l'environnement, disponibles en ligne. Les documents à l'appui ou résultant de la procédure d'EIE sont également disponibles en ligne. Les registres de conformité des installations sont par ailleurs mis à la disposition du public, sur demande.

La modification apportée en 2015 à la loi relative aux EIE a renforcé l'accès à la justice en matière d'EIE et d'autorisations. Dans les procédures d'autorisation visant des projets soumis à une EIE, les parties prenantes et les ONG ayant exercé au moins trois ans avant la délivrance de l'autorisation ou bénéficiant du soutien d'au moins 200 personnes, sont juridiquement compétentes pour intervenir dans la procédure d'autorisation et peuvent remettre en question la légalité d'une autorisation tant sur le fond que sur la forme. La Charte des droits fondamentaux autorise les citoyens et les ONG à saisir l'autorité compétente pour lui demander d'engager des poursuites ou d'imposer des mesures de correction. En outre, la République tchèque devrait faire en sorte que le public puisse exercer son droit à saisir les tribunaux si une autorité n'agit pas en cas de non-conformité.

L'éducation et la sensibilisation aux questions d'environnement sont des sujets largement développés et mis en évidence dans la politique environnementale nationale (*Environmentální politika a nástroje*). Le Programme national d'éducation et de sensibilisation du public à l'environnement (*Státní program osvěty obyvatel v oblasti životního prostředí*) et le plan d'action qui l'accompagne contiennent des objectifs et des indicateurs clairement définis pour évaluer les résultats. L'enseignement de l'environnement est présent à tous les niveaux du programme d'études général, du primaire au post-secondaire. Environ 80 % des écoles primaires sont dotées d'un coordinateur pour l'enseignement de l'environnement chargé de définir des objectifs environnementaux pour l'école et d'organiser des activités (MŽP, 2016b).

Recommandations relatives à la gouvernance et à la gestion environnementales

Cadre institutionnel

- Renforcer la collaboration entre les communes pour aller vers une prestation de services environnementaux plus efficace (en fixant une ampleur minimale ou des normes relatives à la prestation de service ou en créant une cellule publique chargée de faciliter et d'encadrer la coopération, par exemple). Améliorer la coordination verticale en faisant en sorte que le MŽP donne davantage de directives aux autorités régionales et locales.

Cadre réglementaire

- Veiller à la prise en compte des contre-projets dans les EIE, sans se limiter aux scénarios de *statu quo*.
- Recourir davantage à l'analyse coûts-avantages dans l'évaluation des politiques environnementales et, pour ce faire, y consacrer davantage de ressources

humaines, et soumettre plus largement ces politiques à des évaluations *ex post*.

Respect de la réglementation

- Faire en sorte que les inspections environnementales suivent une approche fondée sur les risques, en appliquant des critères de risque à l'ensemble des activités réglementées, y compris celles présentant de faibles risques.
- Envisager de créer des indicateurs de performance supplémentaires afin d'évaluer l'efficacité des mesures de contrôle du respect de la réglementation, comme un système de notation qui varierait selon la gravité des infractions.
- Instaurer et appliquer un système de responsabilité objective (plutôt que fondé sur la faute) pour les dommages environnementaux en supprimant les dispenses de conformité liées aux permis environnementaux. Poursuivre l'inventaire des sites contaminés et mettre au point un mécanisme de financement pour leur remise en état progressive.
- Encourager davantage le respect de la réglementation en ciblant les petites et moyennes entreprises à l'aide d'outils d'information en ligne et de directives adressées aux entités réglementées.

Démocratie environnementale

- Continuer d'élargir l'accès des citoyens et des organisations à la justice environnementale et garantir davantage de démocratie environnementale en veillant à ce que le grand public et les ONG puissent saisir les tribunaux si l'autorité compétente n'agit pas en cas de non-respect de la réglementation.
- Veiller à ce que les récentes modifications de la loi sur la construction ne restreignent pas la participation du public aux procédures d'autorisation.

1.3. Vers une croissance verte

1.3.1. Cadre de référence pour le développement durable et la croissance verte

La République tchèque a amélioré son cadre institutionnel pour le développement durable. En 2014, le Conseil gouvernemental pour le développement durable (*Rada vlády pro udržitelný rozvoj* – RVUR), qui appartenait jusque-là au ministère de l'Environnement, est passé sous la responsabilité du Secrétariat général du gouvernement dans le cadre d'une démarche pangouvernementale qui a abouti à l'élaboration de la Stratégie de développement durable 2017. Il reste cependant difficile d'assurer la cohérence des politiques environnementale et énergétique. L'engagement des pouvoirs publics en faveur d'une économie bas carbone semble dicté par les obligations du pays à l'échelle européenne, et la décision prise en 2015 de lever les restrictions entourant l'exploitation du lignite a envoyé un message contradictoire dans ce domaine. Bien que la Politique nationale de l'énergie (Státní energetická politika) prévoie d'abandonner les combustibles fossiles au profit de l'électricité nucléaire et des énergies renouvelables, l'incertitude règne toujours quant au financement de l'agrandissement du parc nucléaire et du renforcement de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables.

La République ne dispose d'aucune stratégie de croissance verte, même si elle a appliqué le référentiel de suivi de l'OCDE pour mettre au point un ensemble d'indicateurs de croissance verte. Cependant, peu d'éléments montrent que le pays utilise ces indicateurs pour élaborer ses politiques. Bien que la Politique nationale de l'énergie présente les

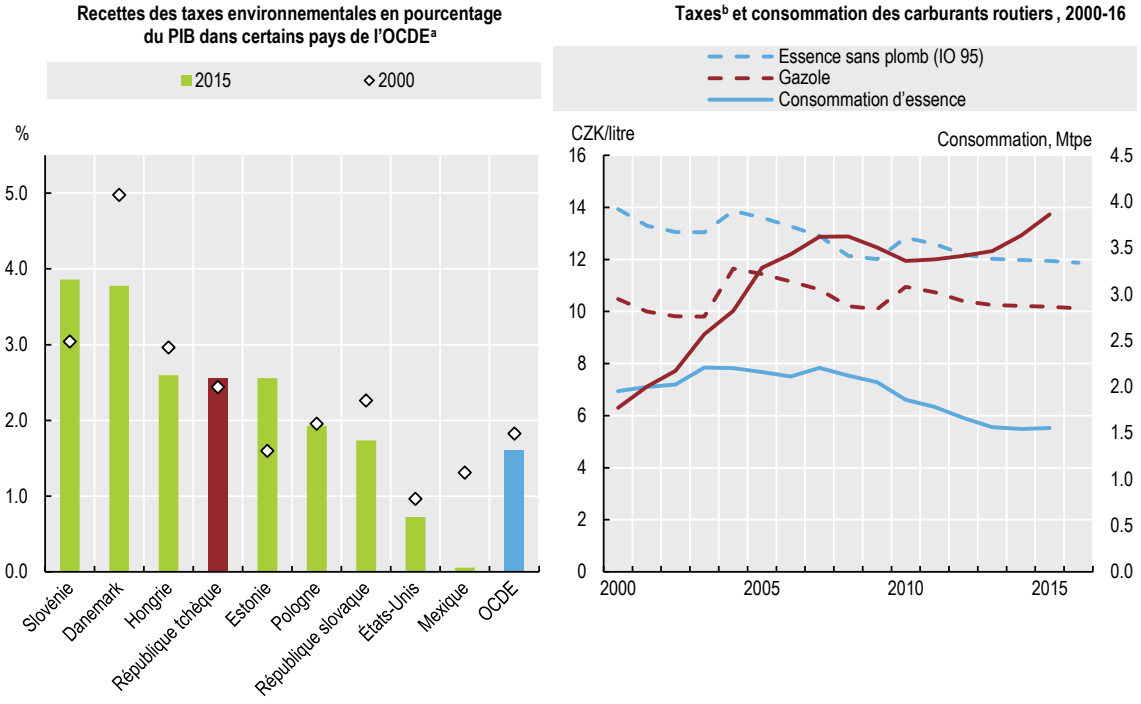
sources d'énergies conventionnelles comme étant les principales pourvoyeuses de croissance et d'emplois, l'évaluation des coûts sociaux du « verrouillage carbone » ainsi que des avantages d'une économie bas carbone permettrait d'accompagner la transition et contribuerait à ce que la tarification du carbone soit mieux acceptée sur le plan social.

1.3.2. Vers une fiscalité et des subventions plus écologiques

Bien que la dette et le budget de l'État soient globalement à l'équilibre, le financement du système de retraite pourrait se révéler délicat pour les finances publiques à l'avenir (OCDE, 2016). Le relèvement des taxes environnementales pourrait permettre de couvrir les dépenses sociales et d'abaisser la pression fiscale sur le travail, qui est élevée en République tchèque. Le fait de taxer des « nuisances », telles que la pollution, plutôt que des « biens », comme les revenus du travail, peut accroître les recettes fiscales moyennant un coût économique inférieur (OCDE, 2017d). Les recettes fiscales environnementales ont progressé, passant de 2.4 % du PIB en 2000 à 2.9 % en 2011, avant de baisser pour s'établir à 2.6 % en 2015, ce qui est bien supérieur à la moyenne de 1.6 % relevée au sein de l'OCDE (graphique 2).

Les taxes sur les produits énergétiques représentent l'essentiel de ces recettes (78 %, contre 70 % en moyenne dans la zone OCDE). Les revenus y afférents ont progressé en termes réels entre 2000 et 2008, du fait principalement de l'augmentation de de la consommation de carburant routier. Après avoir atteint un niveau record en 2011 à la suite d'une hausse des taxes frappant le carburant, les recettes ont baissé en raison d'un ralentissement de la consommation, de la chute des taux réels d'imposition et d'une diminution du nombre de véhicules équipés de moteurs à essence, délaissés au profit des moteurs diesel, légèrement moins taxés. À l'instar de la plupart des pays de l'OCDE, la République tchèque accorde un régime fiscal préférentiel aux véhicules diesel, même si ces derniers émettent davantage de CO_2 et de polluants atmosphériques. La part du gazole dans la consommation de carburant routier est ainsi passée de 46 % en 2000 à 66 % en 2015. Bien que le pays ait commencé à taxer le gaz naturel, les combustibles solides et l'électricité en 2008 pour se conformer aux exigences de la directive européenne sur la taxation des produits énergétiques, les taux appliqués sont relativement faibles et ne reflètent pas les coûts environnementaux estimés de la consommation de carburant, ce qui n'incite pas les pollueurs à tenir compte de ces coûts. Par ailleurs, ces taux ne sont pas réajustés pour suivre l'inflation. Les exonérations actuellement en vigueur font que les taxes sur l'énergie n'envoient pas un signal-prix cohérent pour l'ensemble des carburants et des sources d'énergie, ce dernier étant pourtant nécessaire pour porter la réduction des émissions de carbone à son maximum.

Graphique 2. Des taxes sur les carburants routiers plus faibles et différenciées ont encouragé la consommation de gazole



a) République tchèque et Danemark : 2015, Pologne : 2013, autres pays : 2014.
b) Droits d'accise aux prix de 2010.
Sources : OCDE (2016), « Instruments des politiques environnementales », *Statistiques de l'OCDE sur l'environnement* (base de données) ; AIE (2017), *IEA Energy Prices and Taxes Statistics* (base de données) ; AIE (2017), *IEA World Energy Statistics and Balances* (base de données)

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933723682

Comme d'autres pays d'Europe centrale et orientale, la République tchèque continue de taxer faiblement les produits énergétiques, de manière à éviter les problématiques d'accessibilité : en effet, 14 % des ménages environ sont confrontés à des risques d'accessibilité à l'énergie[1] (Flues et Van Dender, 2017). Tant sur le plan de l'efficacité que de l'équité, il serait plus opportun d'octroyer des aides directes découplées de la consommation d'énergie aux ménages vulnérables et de fixer des taux d'imposition reflétant mieux les coûts environnementaux de la consommation d'énergie. Les simulations de l'OCDE ont montré qu'en utilisant un tiers des recettes supplémentaires tirées de la hausse des taxes sur les combustibles et l'électricité utilisés pour le chauffage, la part des ménages tchèques en proie à des difficultés d'accès à l'énergie et bénéficiant de prestations sociales sous condition de revenus baisserait de 15 %. Cette mesure aurait également des conséquences sanitaires bénéfiques en réduisant la pollution atmosphérique.

Plusieurs catégories d'exonération fiscale appliquées à divers types d'utilisation de combustibles font baisser les prix pour l'utilisateur final et mettent à mal les incitations à économiser l'énergie ou à opter pour des combustibles plus respectueux de l'environnement. Par exemple, le gaz naturel destiné au chauffage résidentiel ainsi que le charbon et le gaz naturel utilisés dans les centrales de cogénération bénéficient d'exonérations, et une partie des droits d'accise visant le gazole consommé dans le secteur agricole fait l'objet d'un système de remboursement. On estime que ces

dispositions ont entraîné une perte de recettes fiscales équivalant à 5 % du montant dégagé par la taxe sur l'énergie en 2014. On ne possède aucune information complète sur les subventions potentiellement à risque pour l'environnement et les dépenses fiscales en République tchèque. Le rapport annuel du Conseil national du budget nouvellement créé pourrait constituer un moyen de passer au crible les programmes publics d'aide pour cerner leurs conséquences environnementales éventuelles. Une telle démarche serait utile pour réformer les subventions et les régimes fiscaux spéciaux injustifiés sur le plan économique, social ou environnemental.

Plus de 75 % des émissions de CO_2 imputables à la consommation d'énergie font d'objet d'une tarification, qui est établie à l'aide de taxes sur l'énergie et du système d'échange de quotas d'émissions de l'UE (SEQE-UE). Toutefois, si l'on s'intéresse au signal-prix adressé par les taxes sur l'énergie et le prix des quotas, on constate qu'en 2012, seules 16 % des émissions étaient facturées plus de 30 EUR par tonne de CO_2 (cette somme étant une estimation prudente du montant des dommages causés par une tonne d'émissions de CO_2) ; de plus, un tel niveau de prix s'observait principalement dans le secteur des transports. Par conséquent, les instruments de tarification du carbone n'envoient pas un signal-prix adéquat dans la mesure où ce dernier ne reflète pas les coûts externes de la consommation de carburant, en particulier dans les secteurs autres que celui du transport routier. Le SEQE-UE ne donne pas non plus un signal suffisamment fort pour encourager les investissements dans les technologies bas carbone. Sur la période 2005-12, les industriels ont toujours bénéficié gratuitement de quotas supplémentaires. Bien qu'une part grandissante des quotas d'émissions ait dû être mise aux enchères au cours de la troisième période d'échange (2013-20), la plupart des installations industrielles à forte intensité énergétique ont continué à bénéficier de quotas d'émission gratuits en 2016 ; dans certains secteurs (dont ceux du fer et de l'acier), le volume de quotas octroyé a même dépassé le niveau d'émissions effectif. À l'instar d'autres pays de l'UE à plus faible revenu, la République tchèque a obtenu une dérogation lui permettant de délivrer gratuitement des quotas d'émission à son secteur de l'électricité, pour un montant d'environ 1.9 milliard EUR entre 2013 et 2019, sous réserve que les entreprises concernées investissent l'équivalent des sommes perçues dans la modernisation des outils de production d'électricité et la diversification du mix énergétique. Cependant, entre 2013 et 2015, les investissements ont été essentiellement dirigés vers la modernisation des centrales thermiques au lignite et au charbon (AEE, 2016). Par rapport aux systèmes d'enchères, les quotas d'émission gratuits affaiblissent les incitations à diminuer les émissions pour les entreprises et engendrent une perte de recettes synonyme de coûts importants pour les pouvoirs publics (OCDE, 2017e).

Depuis 2000, les recettes fiscales tirées des taxes sur les véhicules ont doublé en termes réels, sous l'effet d'une forte croissance du transport de fret routier et de l'introduction d'un système de péage. Cependant, le produit de ces taxes constitue toujours une part relativement faible des recettes des taxes environnementales (16 %, contre 26 % pour la moyenne de l'OCDE). Le pays dispose donc d'une certaine marge de manœuvre pour revoir les taux d'imposition et ainsi mieux s'attaquer aux externalités environnementales. En 2007, la République tchèque a mis en place une redevance kilométrique pour les camions et les bus empruntant les autoroutes et les voies rapides. Son montant varie selon les classes d'émissions, le nombre d'essieux, le type de route, le jour et l'heure. Ce système s'est révélé efficace pour réduire le trafic routier aux heures de pointe et pourrait être élargi. La taxe d'immatriculation et les taxes périodiques frappant les véhicules annuellement ne tiennent pas compte des paramètres environnementaux. L'âge moyen du parc automobile s'élève à 15 ans environ. En 2009, une taxe environnementale a été créée

en complément de la taxe d'immatriculation pour les voitures d'occasion très polluantes. Cependant, les critères d'émission associés à cette taxe n'ont pas été révisés pour suivre l'évolution du marché de l'automobile et l'immatriculation de voitures anciennes a connu une hausse régulière. Comme le soulignait déjà l'édition 2005 des Examens environnementaux de l'OCDE, le pays dispose d'une marge de manœuvre suffisante pour réguler davantage la circulation dans les zones urbaines où le transport de voyageurs repose de plus en plus sur la voiture.

Les pouvoirs publics ont présenté dans les grandes lignes un projet de réforme de la fiscalité environnementale en 2007. Leur objectif était d'appliquer ce programme — supposé être sans incidence sur les recettes — progressivement sur une période de dix ans. En premier lieu, le pays devait appliquer la directive européenne sur la taxation des produits énergétiques en 2008, qui devait s'accompagner de la création d'un taux d'imposition unique pour les personnes physiques et d'une baisse de l'impôt sur les sociétés. Dans un second temps, il était prévu d'instaurer une taxe carbone, dont l'introduction a finalement été reportée. Contrairement au principe de la réforme, le taux d'imposition implicite sur les produits énergétiques[2] a été allégé depuis 2011, tandis que le taux d'imposition implicite sur le travail a augmenté. Les taux d'imposition de la pollution atmosphérique ont été relevés, mais demeurent trop bas pour favoriser une réduction des émissions. Bien qu'en toute logique, la République tchèque se concentre sur les émissions de CO_2 et de polluants atmosphériques, elle pourrait revoir ses taxes et redevances environnementales en tenant compte d'autres paramètres. Par exemple, le pays peut instaurer des redevances sur l'eau tenant davantage compte des coûts pour l'environnement et les ressources et s'attaquer à la pollution diffuse, qui touche la majorité de ses masses d'eau.

1.3.3. Investir dans l'environnement pour promouvoir la croissance verte

Les dépenses publiques et privées de protection de l'environnement[3] sont passées de 1.2 % du PIB en 2005 à 1.5 %[4] du PIB en 2015, sous l'effet des investissements publics dans la gestion des eaux usées et d'une hausse des investissements privés dans la protection de l'air et du climat. L'accroissement des dépenses de fonctionnement dans le secteur de la gestion des déchets n'a pas produit de résultats aussi prometteurs, d'où la nécessité de mieux contrôler le coût de la prestation de services (section 1.4). En 2016, les dépenses de protection de l'environnement ont reculé à 1.2 % avec le passage à la nouvelle période de programmation de l'UE.

La politique de cohésion de l'UE constitue une source majeure de financement des infrastructures environnementales. Entre 2007 et 2013, les fonds européens[5] accordés à la République tchèque ont représenté en effet 2 % du PIB annuel du pays, en moyenne (CE, 2016a). Les transports arrivaient en tête des secteurs à aider en priorité, avec 35 % des fonds versés, suivis de l'environnement (18 %), dont les projets ont été essentiellement financés via le programme opérationnel « Environnement » (POS ENV). Toutefois, la mise en œuvre des projets relatifs aux infrastructures environnementales cofinancés par l'UE a été retardée et certains fonds ont été perdus en raison d'irrégularités dans les procédures de passation de marchés et d'un contrôle public inadéquat. Bien que les mesures prises aient permis d'accroître significativement le taux d'absorption des fonds accordés pour 2007-13 à la fin de la période de programmation, l'utilisation des fonds européens pour la période 2014-20 est lente et des insuffisances continuent d'être observées (CE, 2017 c).

En consacrant plus de fonds publics que la moyenne à la gestion des eaux usés, la République tchèque a réussi à atteindre les taux de raccordement fixés par la directive européenne relative au traitement des eaux urbaines résiduaires. En 2015, 81 % de la population avait accès à un réseau d'assainissement public, ce qui correspond à la moyenne relevée dans les pays de l'OCDE. Cependant, les objectifs fixés en matière de traitement n'ont pas été atteints. Pour se conformer totalement aux exigences de la directive, le pays devra procéder à des investissements supplémentaires et mieux planifiés pour éviter de se retrouver avec des infrastructures surdimensionnées, comme cela s'est parfois produit sur la période 2007-13. La création du Bureau de réglementation de l'eau et de l'assainissement, en 2015, est à saluer en ce qu'elle vient harmoniser un secteur morcelé, dont elle améliore également le rapport coût-efficacité de la prestation de services. Bien que les infrastructures soient en bon état, leur vieillissement devient problématique, car bon nombre d'entre elles ont été construites au cours des années 70 et 80 (Banque mondiale, 2015). Malgré des hausses successives importantes durant la dernière décennie, les tarifs sont trop faibles pour couvrir les coûts de renouvellement et de construction des infrastructures de l'eau et de l'assainissement. Quand bien même la République tchèque devrait tenir compte des effets redistributifs lorsqu'elle fixe les prix des services liés à l'eau, certaines études indiquent que la récupération de l'intégralité des coûts ne poserait pas de gros problèmes en termes d'accessibilité financière (Reynaud, 2016).

Bien que la République tchèque soit en voie de tenir ses engagements en matière de climat d'ici à 2020, elle devra investir massivement dans les énergies propres si elle souhaite atteindre des objectifs plus ambitieux aux horizons 2030 et 2050. Tout un éventail de mesures réglementaires et de programmes d'investissement œuvrent pour l'efficacité énergétique. Par exemple, le programme « Économies vertes » (*Zelena úsporám*), qui encourageait les économies d'énergies dans le secteur immobilier via la vente de permis d'émissions en vertu des mécanismes de flexibilité du protocole de Kyoto, a permis d'atteindre l'objectif d'économie d'énergie fixé pour 2010. Cependant, les nombreux programmes mis en œuvre se sont traduits par un éparpillement et une perte d'efficacité par rapport aux coûts engagés ; certains d'entre eux (qui favorisaient le remplacement des chaudières, notamment) ont entretenu la dépendance à l'égard du charbon (AIE, 2016). Tandis que le Plan national d'action en matière d'efficacité énergétique (PNAEE) ne produit pas les résultats escomptés, le fait d'imposer des obligations d'économie aux fournisseurs d'énergie, comme l'ont déjà fait de nombreux pays européens, pourrait contribuer à mieux maîtriser la demande d'électricité. Cette démarche impliquerait d'analyser avec soin les interactions avec d'autres instruments (tels que le SEQE-UE et les taxes sur l'énergie) et de mettre au point un cadre d'évaluation à la fois précis et transparent. Il conviendrait en outre de renforcer les mesures portant sur l'efficacité énergétique dans les transports.

Un tarif d'achat (prix garanti) et des primes d'achat (majoration du prix du marché) ont donné de l'élan aux investissements dans les énergies renouvelables jusqu'en 2013. En 2010, la situation favorable du marché et des primes d'achat généreuses ont permis à la République tchèque de devenir le quatrième marché de l'énergie solaire photovoltaïque en Europe (AIE, 2016). Comme dans d'autres pays de l'OCDE, les tarifs d'achat — élevés — n'ont toutefois pas été révisés assez rapidement à mesure que les coûts de production ont baissé, entraînant un développement rapide et coûteux des installations de panneaux photovoltaïques. Afin de limiter la hausse des prix de l'électricité, les pouvoirs publics ont d'abord restreint les conditions d'accès aux tarifs et aux primes d'achat, avant de les supprimer totalement en 2014. En outre, les bénéfices obtenus à l'aide de ces deux

dispositifs ont été taxés rétroactivement. Ces réformes ont mis un terme au développement de la capacité de production d'électricité verte. Pour que la part des énergies renouvelables dans la production d'électricité atteigne 25 % d'ici à 2040, comme le souhaite la Politique nationale de l'énergie, le pays devra se doter de nouveaux mécanismes de soutien, tels que des systèmes d'enchères ou de quotas, afin d'éviter les excédents de production (AIE, 2016). La création d'une taxe carbone ou le relèvement des taxes sur les émissions existantes dans des secteurs non concernés par le SEQE-UE permettrait de stimuler efficacement et à moindre coût les investissements dans les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique. La République tchèque dispose d'un système électrique dont la puissance en réserve est suffisante, mais non flexible (en majeure partie des centrales thermiques au lignite et des centrales nucléaires). Le pays dispose d'un niveau élevé d'interconnexion, qui lui offre une certaine flexibilité, mais a besoin d'un marché plus intégré pour réduire le surplus d'électricité verte produite par ses voisins. Sur le marché intérieur, la flexibilité du réseau pourrait être améliorée en favorisant les signaux du marché en faveur de l'investissement dans la flexibilité et l'effacement de la demande.

De mauvaises infrastructures de transport nuisent toujours à la compétitivité de la République tchèque. En effet, la qualité des routes est bien inférieure aux normes européennes et le réseau ferroviaire nécessite d'importants travaux de modernisation (CE, 2017 c). Après s'être envolés entre 2000 et 2008, les investissements dans les infrastructures de transport ont été sensiblement réduits jusqu'en 2013 avant de repartir à la hausse du fait de l'absorption tardive des fonds européens. La mise en œuvre des projets d'infrastructure souffre d'insuffisances structurelles, et fait face notamment à des procédures de délivrance de permis de construire et d'occupation des sols fastidieuses (CE, 2017b). En 2015, les investissements dans les infrastructures de transport ont atteint 1.2 % du PIB, soit un chiffre bien en deçà des 2.5 % de dépenses annuelles requises pour exploiter, entretenir et développer les infrastructures du pays (MDCR, 2013). Sur la période 2000-15, les infrastructures routières ont absorbé les deux tiers des investissements. Afin de stabiliser les financements publics des infrastructures, la politique des transports propose d'étendre la tarification à la distance à un réseau plus large ainsi qu'à d'autres catégories de véhicules. Le fait de différencier les tarifs de péage en fonction des émissions des véhicules et des niveaux de congestion, et d'instaurer des zones à faibles émissions pourrait permettre de s'attaquer plus efficacement à certains coûts externes liés au transport routier. Plutôt que d'affecter les recettes à une catégorie de dépenses, le choix des projets devrait reposer sur l'évaluation de l'impact social. Les partenariats public-privé sont envisagés uniquement pour les tronçons les plus importants du réseau routier.

1.3.4. Développer les marchés et l'emploi dans le secteur de l'environnement

On estime que le secteur des biens et services environnementaux représente 1.8 % de l'emploi total et 2 % du PIB tchèque, ce qui correspond à la moyenne des pays de l'UE. Le secteur de la gestion des déchets constitue le principal pourvoyeur d'emplois et est à l'origine de l'essentiel de la valeur ajoutée dans les activités de protection de l'environnement, tandis que les activités de gestion des ressources reposent en majorité sur la gestion des ressources minérales et des énergies renouvelables. Cependant, la suppression des programmes de soutien a fait disparaître plus de la moitié des emplois dans le secteur des énergies renouvelables entre 2012 et 2014. Les informations relatives au secteur des services et biens environnementaux doivent être améliorées pour accompagner le redéploiement des travailleurs issus de secteurs en déclin vers des

secteurs florissants. Pour cela, les autorités pourraient s'inspirer de l'expérience d'autres pays (comme l'Autriche ou la France) qui ont fait le bilan des compétences existantes et anticipé les besoins futurs pour accompagner la transition vers une économie bas carbone.

1.3.5. Promouvoir l'éco-innovation

Selon le tableau de bord européen de l'innovation (TBEI), la République tchèque obtient des résultats moyens en termes d'éco-innovation (CE, 2017d). Depuis 2000, le budget de l'État et les demandes de brevet ont délaissé la gestion de l'environnement au profit des technologies liées au climat et à l'énergie.

Contrairement à ce qui est observé dans les pays membres de l'AIE, les fonds publics consacrés à la recherche, au développement et à la démonstration (RDD) dans le domaine de l'énergie nucléaire ont augmenté et représenté plus de la moitié des dépenses en 2015. Depuis 2011, cette transition s'est accompagnée d'une baisse des budgets dédiés à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables. La Politique nationale de recherche, développement et innovation 2016-2020 (*Národní politika výzkumu, vývoje a inovací na léta 2016-2020*) et la Stratégie de spécialisation intelligente (*Národní výzkumná a inovační strategie pro inteligentní specializaci ČR*) mettent clairement l'accent sur l'énergie nucléaire et sur l'adaptation des installations de combustion traditionnelles en vue de respecter les valeurs limites d'émission (GRT, 2016a, 2016b).

Bien qu'aucune mesure d'ampleur nationale ne trace les contours d'une approche cohérente en matière d'éco-innovation, des programmes de financement, des agences et des ministères œuvrent pour l'éco-innovation et l'économie circulaire (CE, 2016b). Les programmes de soutien de la R-D sont les outils les plus répandus dans ce domaine, mais les instruments d'action sur la demande, comme la réglementation, les normes, l'étiquetage et la certification sont de plus en plus utilisés. Le recours aux taxes et à la modulation des prix est limité, et les marchés publics écologiques n'ont pas été développés comme prévu. L'éco-innovation fait face aux mêmes difficultés que l'innovation en général, à savoir : faibles résultats des activités de R-D, coopération limitée entre les universités et les entreprises, politique de R-D et financements dispersés, forte dépendance à l'égard des activités d'entreprises étrangères et inefficacité de l'environnement économique.

Recommandations relatives à la croissance verte

- Réformer la fiscalité environnementale afin que les prix reflètent mieux les externalités environnementales, notamment les émissions de GES et les polluants atmosphériques locaux :
  - ajouter un volet carbone à la taxe sur les produits énergétiques pour rendre compte des coûts externes liés aux émissions de CO_2 qui échappent au SEQE-UE et envoyer un signal-prix plus fort et plus cohérent dans l'ensemble du monde économique ; relever les droits d'accise sur le gazole et les porter à un niveau au moins équivalent à celui de l'essence, et indexer les taxes frappant ces deux catégories de carburant sur l'inflation ; envisager de redistribuer une partie des recettes fiscales résultant de la hausse des taxes sur les combustibles de chauffage et l'électricité aux ménages vulnérables, au moyen de transferts en espèces assortis d'un plafond de ressources.

  - étendre le système de redevance kilométrique à un réseau plus large ; établir un lien entre le prix des péages et les normes d'émission pour les véhicules de transport de voyageurs ; étendre la vignette annuelle à tous les véhicules (et non plus uniquement aux véhicules commerciaux) ; faire varier son prix en fonction des normes appliquées à la consommation de carburant et aux émissions atmosphériques et dissocier son montant de l'âge des véhicules ; harmoniser les montants de la taxe d'immatriculation frappant les véhicules neufs et d'occasion et renforcer les critères environnementaux pour favoriser le renouvellement du parc automobile et la transition vers des véhicules plus propres ; créer des zones à faibles émissions comme le prévoit la loi sur la protection de l'air.
  - supprimer les exonérations de taxes sur l'énergie et les véhicules préjudiciables à l'environnement ; envisager de créer une commission sur la fiscalité environnementale, si possible au sein du Conseil national du budget, pour passer en revue les répercussions environnementales des instruments fiscaux, identifier les subventions ayant des effets dommageables sur l'environnement et définir lesquelles abandonner en priorité.
  - veiller à ce que les redevances portant sur les prélèvements d'eau douce reflètent la rareté des ressources et supprimer les exonérations injustifiées du point de vue environnemental. Envisager d'instaurer des taxes sur les engrais et les pesticides.
- Renforcer l'efficacité des financements de l'UE destinés aux infrastructures vertes en durcissant les procédures de passation de marchés, en améliorant la coordination, le contrôle, la préparation et l'évaluation des projets, et en garantissant la réalisation d'objectifs environnementaux mesurables.
- Encourager les investissements dans les technologies énergétiques bas carbone : évaluer l'impact environnemental des investissements dans la production d'électricité réalisés dans le cadre du plan national d'allocation de quotas d'émission gratuits et sélectionner les projets présentant le taux de rentabilité sociale le plus élevé ; s'agissant du secteur de l'électricité, augmenter plus rapidement la part des permis vendus aux enchères dans le cadre du SEQE-UE.
- Consolider la coopération intergouvernementale en matière d'efficacité énergétique ; renforcer les mesures relatives aux transports figurant dans le Plan national d'action en matière d'efficacité énergétique (PNAEE) ; harmoniser les programmes de soutien à destination des ménages et abandonner progressivement les dispositifs de soutien visant les chaudières au charbon ; envisager d'instaurer des obligations d'économie pour les fournisseurs d'énergie ; permettre plus largement au secteur bancaire de lever des investissements dans l'efficacité énergétique.
- Créer de nouveaux mécanismes de soutien en faveur de l'électricité renouvelable, en évitant tout revirement ultérieur ; renforcer le réseau électrique national et accroître sa flexibilité via une meilleure coopération régionale et l'effacement de la demande, notamment.
- Œuvrer pour une fourniture efficace des services relatifs à l'eau en améliorant le cadre réglementaire et les dispositions relatives au financement de ces derniers, notamment ; soumettre les usagers à des redevances permettant d'amortir durablement les coûts ; promouvoir la coopération intercommunale ; veiller à ce que des instances de réglementation indépendantes assurent un suivi

systématique de l'efficacité et de la qualité des services publics.

- Mettre en place des activités de suivi et d'analyse du secteur des biens et services environnementaux ; prévoir les besoins en compétences résultant de la transition vers une économie bas carbone et sobre en ressources, et adapter les politiques d'éducation et de formation en conséquence.
- Élaborer et mettre en œuvre un cadre complet et cohérent de promotion de l'éco-innovation en améliorant la coordination des politiques relatives à l'énergie, à l'innovation et à l'environnement ; rationaliser le soutien public à la R-D et veiller à ce que cette dernière cible des priorités à long terme ; renforcer la coopération entre les universités et les entreprises, et garantir un cadre propice à l'innovation ; développer la demande de biens et services environnementaux.

1.4. Déchets, gestion des matières et économie circulaire

1.4.1. Introduction

La République tchèque dispose de cadres d'action réglementaire et juridique bien développés et plutôt complets pour la gestion des déchets et des matières, qui sont étayés par des objectifs quantitatifs, des accords volontaires et des instruments économiques. Le pays a réalisé des progrès vis-à-vis de plusieurs recommandations formulées dans les Examens environnementaux de l'OCDE de 2005 et a poursuivi le rapprochement de son cadre réglementaire avec la législation de l'UE.

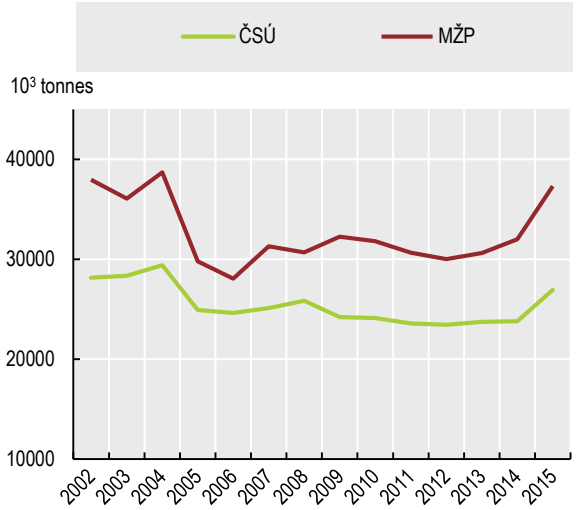
Cependant, les progrès effectués depuis 2005 n'ont pas été assez rapides pour consolider les avancées réalisées à la fin des années 90 et au cours des années 2000 et tirer profit du soutien continu apporté par l'UE. En effet, les réformes n'ont été que partiellement mises en œuvre et n'ont pas été suffisamment coordonnées. Une partie des objectifs définis dans le Plan de gestion des déchets (*Plánu odpadového hospodářství*) pour la période 2003-2014 n'ont pas non plus été atteints. La plupart des réalisations ont été motivées par les exigences et les financements européens. Dans des domaines tels que la mise en décharge des déchets municipaux, l'analyse économique de la gestion des déchets et les investissements dans les activités de recyclage, les améliorations sont marginales. La réduction des déchets n'a pas bénéficié d'une attention suffisante. La République tchèque a certes amélioré sa gestion des déchets, mais sa performance reste modeste dans ce domaine. Le Plan de gestion des déchets actuellement en vigueur contient des mesures qui devraient conduire à de meilleurs résultats pour la période 2015-24 (MŽP, 2014). Ce plan met l'accent sur la valeur des déchets en tant que ressource et vise à réduire les quantités de matières destinées à être éliminées en donnant plus d'ampleur au recyclage et à la réutilisation, et en évitant la production de déchets.

1.4.2. Produire des informations fiables sur les déchets et les matières pour la prise de décision

Deux systèmes d'information sur la production et le traitement des déchets coexistent : le système d'information sur la gestion des déchets du ministère de l'Environnement (*Ministerstvo životního prostředí* – MŽP) et les statistiques relatives aux déchets et aux flux de matières établies par le Bureau tchèque de la statistique (*Český statistický úřad* – ČSÚ), qui reposent sur des dispositifs législatifs différents de l'UE. Les deux systèmes produisent des données très différentes sur le plan des définitions, de la portée des

comptes rendus et des méthodes d'enquête. Tout cela engendre des doublons et des lacunes, fait obstacle à la conception et à l'évaluation des mesures, et induit des gaspillages d'argent public. En 2016, les deux institutions et le Secrétariat général du gouvernement sont donc convenus de coopérer afin de passer en revue et de consolider leur base d'information. La mise en œuvre de cet accord est essentielle et devrait être accélérée moyennant l'ajout d'une disposition dans la nouvelle loi sur les déchets.

Graphique 3. Production de déchets : deux sources d'information, deux messages



Note : Les statistiques officielles sur les déchets, produites par le Bureau tchèque de la statistique (ČSÚ), sont utilisées pour rendre compte de la situation du pays en vertu du règlement européen relatif aux statistiques sur les déchets. Les données se rapportent aux déchets primaires. Les données issues du Système d'information sur la gestion des déchets du ministère de l'Environnement (MŽP) servent à élaborer le Plan de gestion des déchets, à suivre sa mise en œuvre et à rendre compte des avancées relatives aux objectifs de la politique de l'UE en matière de déchets. Elles concernent à la fois les déchets primaires et les déchets.
Sources : ČSÚ (2016), *Generation, recovery and disposal of waste* ; MŽP

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933723701

La comptabilisation des flux de matières est une pratique bien établie, mais qui n'entre pas dans les statistiques relatives aux déchets. De plus, les mesures prises par les entreprises pour réduire les volumes de déchets sont rarement prises en compte. Il n'est donc pas facile d'obtenir une vue d'ensemble des flux de matières au sein de l'économie et de déterminer de quelle manière ces derniers interagissent avec les flux de déchets et les activités de recyclage. La République tchèque pourrait utiliser bien plus efficacement les données produites si elles étaient harmonisées et intégrées. Les entreprises devraient également être encouragées à faire figurer ces informations dans leurs comptes rendus, leurs évaluations des performances et leurs rapports annuels.

1.4.3. Créer des incitations pour une gestion des déchets plus performante

Des instruments économiques existent de longue date, mais ne fournissent pas les incitations adéquates pour respecter la hiérarchie des modes de traitement des déchets. Ainsi, les redevances appliquées aux déchets municipaux sont trop faibles pour favoriser

la réduction et le recyclage des déchets et ne couvrent pas le coût de la prestation de service dans ce domaine. Seules 15 % des communes se sont dotées d'un système de tarification incitative pour la collecte des ordures ménagères. Couplée à la collecte sélective des déchets recyclables, la généralisation de la tarification incitative pourrait s'imposer comme un outil important de réduction des déchets destinés à être éliminés.

Les taxes de mise en décharge demeurent très faibles. La mise en décharge coûte jusqu'à six fois moins cher que l'incinération avec valorisation énergétique, ce qui est en contradiction avec l'objectif de promotion du recyclage des déchets préalable à leur valorisation énergétique et à leur élimination.

Ces dernières années, les pouvoirs publics ont encouragé la valorisation énergétique et thermique des déchets afin de participer aux objectifs fixés dans le domaine des énergies renouvelables et éviter que les déchets ne soient mis en décharge. Le Plan de gestion des déchets préconise de développer les installations de valorisation énergétique des déchets d'ici à 2024. Compte tenu des montants investis dans ces infrastructures et du risque de blocage dont ils font l'objet, il importe d'examiner avec attention les coûts et avantages à long terme des autres technologies et infrastructures de traitement des déchets ainsi que les capacités existantes dans les pays voisins.

1.4.4. Soutenir la réduction et le recyclage des déchets

La valorisation des déchets et les taux de recyclage correspondants enregistrent une progression, mais restent en deçà de ce qui est observé dans de nombreux autres pays membres de l'OCDE et de l'UE. L'intensité matérielle de l'économie baisse, mais dans des proportions inférieures à d'autres pays de l'OCDE et de l'UE. Malgré tout, la République tchèque possède un système de responsabilité élargie des producteurs performant pour la gestion des déchets d'emballage, grâce auquel elle a pu atteindre les objectifs fixés à l'échelle européenne. Elle est le premier pays d'Europe de l'Est à avoir adopté un tel système pour les emballages en 2000. Depuis, le dispositif a été étendu aux véhicules hors d'usage, aux pneus, aux batteries et aux déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), ce qui a permis de réaliser la plupart des objectifs européens correspondants. À l'exception des emballages, on constate toutefois que le système de responsabilité élargie des producteurs manque d'efficacité et de transparence, notamment pour ce qui concerne les DEEE.

Le système d'achats publics verts en vigueur dans le pays favorise les marchés du recyclage, tout comme la récente mesure sur les matières secondaires prise par les pouvoirs publics. Cependant, les marchés du recyclage sont encore peu développés. Un système d'échange de matières recyclées et recyclables a été imaginé, mais n'est pas opérationnel à ce jour. Les entreprises semblent mal connaître les avantages qu'apportent la réduction des déchets et l'économie circulaire.

Malgré des efforts pour aller vers une économie à plus forte intensité de savoir, les entreprises tchèques sont à la traîne en matière d'innovation et les activités de R-D tiennent insuffisamment compte des besoins. Ces désagréments se sont répercutés sur les progrès dans l'éco-innovation et les technologies non polluantes liées à la gestion des déchets et à l'économie circulaire.

1.4.5. Rendre la gestion des déchets plus efficace

En République tchèque, la gestion des déchets n'est ni performante, ni respectueuse de l'environnement. Les mesures actuelles visant à réduire au minimum les conséquences

environnementales des déchets et matières tout au long de leur cycle de vie sont insuffisantes. De plus, la part des déchets mis directement en décharge reste bien plus élevée que dans les autres pays de l'OCDE. L'objectif de valorisation fixé à 50 % des déchets municipaux à l'horizon 2010 dans le Plan de gestion des déchets de 2003 n'a pas été atteint (NKÚ, 2011). L'objectif de l'Union européenne consistant à réduire de moitié par rapport au niveau de 1995 la quantité de déchets municipaux biodégradables mis en décharge avant 2013 ne l'a pas été non plus (NKÚ, 2017). La valorisation énergétique est encouragée, notamment pour empêcher la mise en décharge des déchets. Enfin, des lacunes constatées au niveau du suivi des déchets ont permis de mettre en décharge des déchets dangereux sans que ces derniers soient soumis à une redevance de risque (NKÚ, 2013).

Pour réduire les déchets à la source et limiter les substances dangereuses dans les produits, la République tchèque s'appuie sur le système de responsabilité élargie des producteurs ainsi que sur l'application de la directive européenne relative à la limitation de certaines substances dangereuses (directive RoHS) et du règlement européen concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACH). Toutefois, les résultats de cette démarche restent pour l'heure mal connus. Pour aller plus loin, les pouvoirs publics pourraient renforcer les synergies avec la réglementation sur les produits chimiques, mais aussi conseiller les entreprises et les inciter plus largement à tenir compte de l'environnement lors de la conception de leurs produits, à l'aide du système de responsabilité élargie des producteurs notamment.

Malgré des réformes de grande ampleur, on constate toujours des irrégularités au niveau de la passation de marchés publics ainsi qu'un manque de transparence (OCDE, 2013).

Au niveau national, la coopération entre le MŽP et d'autres ministères (de l'Industrie ou de l'Agriculture, par exemple) autour de problématiques liées à la gestion des déchets se révèle efficace. Il n'existe cependant aucune plateforme institutionnelle permettant une coopération élargie permettant d'orienter la transition vers une économie circulaire et les choix d'investissements correspondants, ni aucune plateforme de rencontre destinée aux entreprises, aux banques et aux autres parties prenantes.

À l'échelle locale, le grand nombre de communes, leur autonomie et l'inefficacité de leur coopération entravent leur capacité à intégrer et à appliquer de nouvelles mesures. Les communes nécessitent d'être davantage soutenues pour faire face à leurs responsabilités. Les pouvoirs publics doivent donc donner des directives harmonisées afin de mettre en place un système permettant d'évaluer les performances des services de gestion des déchets des communes, qui reposerait notamment sur des indicateurs comptables.

1.4.6. Perspectives de résultats

Du fait de ses résultats modestes en matière de gestion des déchets, la République tchèque doit prendre des mesures fondamentales avant de pouvoir s'attaquer à la mise en œuvre de dispositifs relatifs à l'économie circulaire. Il est primordial qu'au cours des années à venir, le pays applique réellement le Plan de gestion des déchets et le Programme de réduction des déchets qui y est associé, et tire parti des synergies avec les mesures relatives aux matières secondaires et les programmes en faveur de l'éco-innovation et d'une production plus écologique. À cet égard, l'adoption de la nouvelle loi sur les déchets est décisive et devrait être accélérée. Tant que cette nouvelle loi ne sera pas adoptée, le montant des taxes sur la mise en décharge — qui visent à donner une nouvelle vie aux déchets réutilisables, recyclables et valorisables — ne pourra pas être relevé. Il paraît donc indispensable qu'elle le soit avant la fin de 2018.

La mise en place d'un système d'information fiable, transparent et intégré sur les flux de déchets et de matières sera fondamentale pour suivre les progrès, et devrait à ce titre figurer dans les dispositions de la loi. Des efforts supplémentaires doivent être entrepris pour encourager la réduction des déchets au niveau des procédés de production et plus en amont dans la chaîne de valeur (dès la phase de conception), afin de favoriser le recyclage valorisant des déchets pour obtenir des produits de plus grande valeur et d'évaluer les débouchés qu'offrent les modèles économiques circulaires. Ces initiatives doivent s'accompagner de la modernisation des entreprises tchèques, d'une cohérence entre les mesures et les objectifs poursuivis par les différents dispositifs et ministères, et par davantage de coopération.

Recommandations relatives aux déchets, à la gestion des matières et à l'économie circulaire

Améliorer la base d'informations sur les déchets et les matières afin de soutenir l'élaboration des politiques

- Harmoniser le système national d'information sur la gestion des déchets ainsi que les statistiques officielles sur les déchets et les matières pour obtenir un système consolidé, transparent et intégré, à même d'accompagner l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des politiques nationales et la production de comptes rendus à destination des instances internationales. Veiller à ce qu'une disposition allant en ce sens figure dans la nouvelle loi sur les déchets.
- Encourager les entreprises à utiliser les informations sur les flux de déchets et de matières conjointement aux données comptables pour évaluer le coût des flux de matières et ainsi mieux comprendre les conséquences environnementales et financières des habitudes de consommation de matériaux et d'énergie et mettre au jour des axes d'amélioration (au niveau des processus de production et des chaînes d'approvisionnement, où les pertes matérielles pourraient être réduites, par exemple).

Accroître l'efficacité environnementale et économique de la gestion des déchets

- Accélérer l'adoption de la nouvelle loi sur les déchets et veiller à ce qu'elle intervienne au plus tard à la fin de 2018.
- Revoir les taxes relatives aux déchets pour les faire concorder avec la hiérarchie des modes de gestion : porter progressivement la taxe de mise en décharge à un niveau suffisamment élevé pour réorienter les déchets vers d'autres modes de traitement ; envisager de créer une taxe sur l'incinération pour les déchets réutilisables et recyclables ; faire en sorte que les redevances municipales de gestion de déchets couvrent l'intégralité des coûts relatifs à la prestation de service, et étendre le système de tarification incitative à l'ensemble du territoire.
- Inciter plus largement les ménages à prendre part au tri des déchets en mettant en place un système de collecte porte à porte.
- Améliorer les taux de collecte sélective des DEEE ainsi que le rapport coût-efficacité, le suivi et la transparence du système de responsabilité élargie des producteurs applicable à ces déchets. Réaliser une évaluation d'impact sur la concurrence en vue de déterminer les dispositions à prendre pour que les mécanismes du marché puissent s'exprimer plus librement.
- Renforcer la coopération entre les différents niveaux de l'administration et

trouver des solutions pour rendre la coopération intercommunale plus efficace en matière de gestion des déchets, en encourageant la création d'organisations intercommunales.
- Encourager l'utilisation d'indicateurs comptables harmonisés dans le cadre d'un système plus large d'évaluation des performances des communes s'agissant des services de l'eau.

Promouvoir la réduction des déchets et les modèles économiques circulaires

- Agir dès le début de la chaîne de valeur pour réduire la production de déchets ainsi que la quantité de substances dangereuses dans les matières récupérées. Donner des incitations et des directives aux entreprises dans le domaine de l'écoconception, via les systèmes de responsabilité des producteurs, notamment.
- Renforcer la réduction des déchets dans le secteur industriel en sensibilisant les entreprises aux avantages économiques et environnementaux qu'offre une économie circulaire, et en incitant à adopter les nouvelles technologies ainsi que les systèmes de gestion environnementale. Tirer parti des synergies émergeant des mesures en faveur d'une production plus respectueuse de l'environnement, de l'éco-innovation, de la réduction des déchets et des matières secondaires en instaurant des mécanismes efficaces de coordination et de suivi des actions de l'ensemble des ministères concernés.
- Consolider les marchés des matières secondaires et des biens recyclés en favorisant la valorisation des déchets — y compris de construction et de démolition — pour en faire des produits de grande qualité et de grande valeur, et en faisant entrer les matières secondaires et les déchets recyclables à la bourse de marchandises adéquate.
- Renforcer le cadre institutionnel afin d'accompagner la transition vers une économie circulaire et les choix d'investissement correspondants, et créer une plateforme de rencontre permettant aux entreprises, aux banques et aux autres parties prenantes de coopérer plus largement.

1.5. Développement urbain durable

1.5.1. Éléments clés de l'évolution des villes et de l'environnement

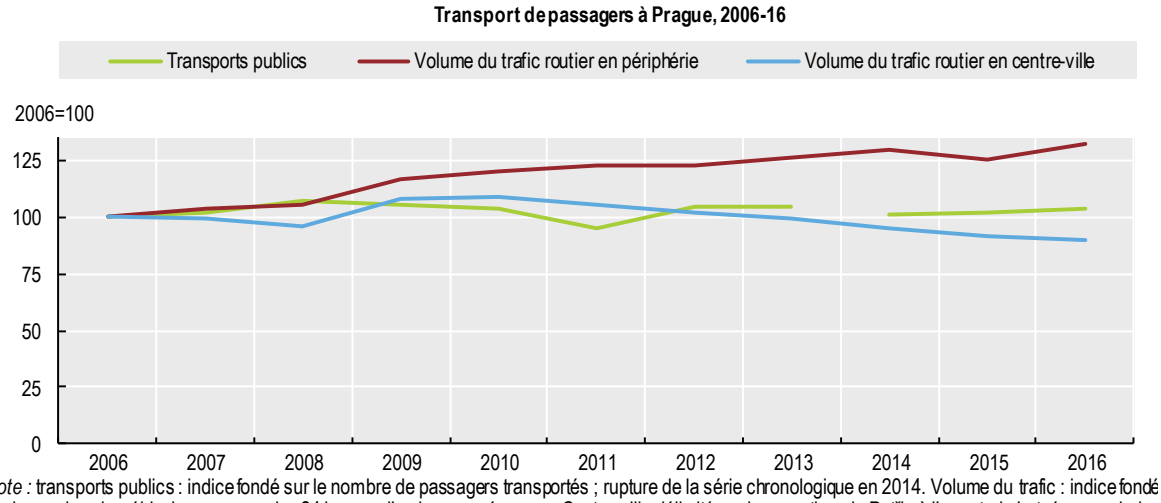
La République tchèque se compose de 16 zones urbaines fonctionnelles[6] (ZUF) qui constituent son tissu économique. À elles seules, les ZUF de Prague, Brno et Ostrava représentent 41 % du PIB, 31 % de l'emploi et 30 % de la population tchèques. Ceci porte à croire que toute amélioration de la productivité et de la compétitivité dans ces zones aura des retombées positives dans l'ensemble du pays. D'après la typologie régionale de l'OCDE[7], la République tchèque fait partie des pays les moins urbanisés de l'Organisation. Au cours des dernières décennies, elle a vu ses banlieues se développer. Sa population urbaine a par ailleurs changé, sous l'impulsion des migrations principalement. À Prague, par exemple, les migrations ont représenté 97 % de la croissance totale de la démographie entre 2000 et 2016, les 3 % restants étant dus à l'accroissement naturel de la population. Enfin, la République tchèque est actuellement en pleine transition démographique compte tenu du vieillissement de la population, ce qui

soulève des problématiques à long terme dans les domaines du logement, des transports, de l'eau et d'autres services publics.

C'est à Prague que l'on observe la densité de population la plus importante de République tchèque, mais ce niveau est toutefois moins élevé que ce qui est relevé dans les villes de pays voisins tels que la Pologne ou la Slovaquie. Parmi les principales villes tchèques, ce sont la capitale et sa région, en Bohème centrale, qui ont enregistré la plus forte croissance de population. Les agglomérations gagnent du terrain, en particulier dans la zone de migrations alternantes qui entoure Prague. Cette expansion s'est traduite par de la croissance à court terme, mais si l'on considère un horizon plus lointain, les petites villes se montrent plus résilientes et obtiennent de meilleurs résultats environnementaux (en consommant moins d'énergie, par exemple).

Malgré les retombées économiques qu'elles offrent à l'économie tchèque, les villes sont source de difficultés à long terme, notamment dans les domaines du logement, des transports et de la protection de l'environnement. Le coût du logement s'est imposé comme une problématique majeure. Les logements accessibles sur le marché libre se situent en majeure partie dans des ensembles résidentiels en lisière de Prague. Bien que des investissements massifs soient actuellement réalisés pour rénover les ensembles résidentiels hérités de l'ère soviétique, nombre de ces derniers ne sont pas entretenus convenablement. En outre, le taux élevé d'accession à la propriété freine la mobilité de la main-d'œuvre. Tandis que les villes tchèques continuent d'investir dans la mobilité urbaine, les améliorations apportées aux transports publics sont compensées par une utilisation accrue de la voiture (graphique 4). Or, cette évolution se traduit par une aggravation de la pollution atmosphérique et acoustique, qui demeure une problématique de santé publique majeure. Le développement d'infrastructures de transport respectueuses de l'environnement et des incitations en faveur des transports collectifs et du vélo, qui étaient recommandés dans l'édition 2005 des Examens environnementaux de l'OCDE, demeure en suspens. Le Programme d'amélioration de la qualité de l'air adopté en 2016 s'articule, à juste titre, avec les stratégies en vigueur dans le secteur des transports, ce qui traduit une approche plus intégrée du développement urbain. La quasi-totalité des habitants des grandes villes sont desservis par le réseau public de distribution de l'eau et d'assainissement. Cependant, le financement de l'exploitation, de l'entretien et de la modernisation des infrastructures pose toujours problème.

Graphique 4. Le volume du trafic automobile augmente dans la périphérie de Prague



Note : transports publics : indice fondé sur le nombre de passagers transportés ; rupture de la série chronologique en 2014. Volume du trafic : indice fondé sur le nombre de véhicules au cours des 24 heures d'un jour ouvré moyen. Centre-ville délimité par les quartiers de Petřin à l'ouest, de Letná au nord, de Riegrovy sady à l'est et de Vyšehrad au sud (les tunnels de Strahov et de Mrázovka se situent hors de cette zone centrale). Périphérie : volume du trafic au niveau des accès aux principales routes et autoroutes au sein des zones habitées de la ville.
Source : Ville de Prague (2006-17), Prague transport yearbook.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933723720

Conformément aux recommandations formulées dans l'édition 2005 des Examens environnementaux de l'OCDE, le dispositif Místní Agenda 21 — outil à caractère volontaire pour le développement durable à l'échelle locale — est en cours d'application, au travers principalement du programme « Villes saines de République tchèque » (*Národní síť Zdravých měst ČR*). Bien que minoritaires, les communes ayant adhéré à ce programme semblent avoir rendu une partie de leurs citoyens et acteurs économiques plus sensibles aux questions d'environnement (Kveton et al., 2014). Les autorités centrales devraient se faire plus largement l'écho des résultats positifs de ce programme via l'Union des villes et communes de la République tchèque (Svaz měst a obcí České republiky – SMO ČR). Le Comité des villes durables du Conseil gouvernemental pour le développement durable (Rada vlády pro udržitelný rozvoj – RVUR) a élaboré une méthodologie d'évaluation des initiatives prises dans le cadre du dispositif Místní Agenda 21, qui pourrait être utilisée plus largement.

1.5.2. Gestion des villes

La République tchèque est en voie d'adopter une approche intégrée du développement territorial qui lui permettra d'utiliser les fonds structurels et d'investissement européens dans certaines régions, non seulement pour soutenir la compétitivité nationale, mais aussi pour réduire les disparités sur son sol. Parmi les instruments disponibles pour utiliser ces fonds figurent l'investissement territorial intégré (ITI), les plans de développement territorial intégré et le développement local pris en charge par les collectivités. Cependant, les projets d'investissement individuels ne peuvent se substituer à l'aménagement métropolitain. Par exemple, la ville de Prague ne s'est dotée d'aucune stratégie d'occupation des sols applicable à son territoire. Or, cette lacune compromet les performances socio-économiques et environnementales des villes tchèques.

La République tchèque présente une organisation territoriale parmi les plus morcelées de la zone OCDE. En effet, la majorité des communes tchèques compte moins de 500 habitants. Une commune d'au moins 3 000 habitants peut être qualifiée de ville. La capitale, Prague, bénéficie du même niveau de pouvoir que les autorités régionales. La répartition des responsabilités au sein des différents niveaux de l'administration est complexe. Le ministère du Développement régional (Ministerstvo pro místní rozvoj – MMR) est chargé de mettre en œuvre la politique nationale relative au développement régional et territorial ainsi qu'aux problématiques urbaines. Les régions sont quant à elles responsables de l'enseignement secondaire du deuxième cycle, des routes régionales, des transports publics, des soins de santé/des hôpitaux de médecine générale, du développement et de la planification économiques ainsi que de l'aide sociale à destination des milieux défavorisés. De leur côté, les communes sont chargées de l'aménagement local ainsi que des transports publics et de la gestion des routes locales, du logement, de l'environnement, des infrastructures (gestion de l'eau et des déchets, chauffage urbain, protection de l'environnement), de l'agriculture, de la médecine de premier recours, des services sociaux et du développement local en général. En outre, l'administration nationale dispose d'antennes locales chargées de superviser l'exercice de certaines fonctions centrales à l'échelle des communes.

1.5.3. Cadre d'action réglementaire

Le programme « République tchèque 2030 » (Česká republika 2030) et la Politique de développement territorial de 2015 mettent principalement l'accent sur le développement urbain durable, avec en ligne de mire le développement intégré des villes et des régions, la prévention de la ségrégation socio-spatiale, la réhabilitation des friches urbaines ainsi que l'amélioration des transports urbains publics et de la connectivité. La loi sur la construction de 2007 avait déjà fait des « principes de développement » un outil d'aménagement du territoire. Les Principes de politique urbaine (Zásady Urbánní Politiky), qui constituent un document transversal complet présentant le positionnement des autorités centrales à l'égard du développement urbain, ont été mis à jour en 2017 pour tenir compte des Objectifs de développement durable (ODD) et du Nouvel agenda urbain du programme ONU-Habitat. Ces principes donnent des orientations et visent à coordonner les activités de développement urbain à tous les niveaux de l'administration.

À l'échelle locale, l'étude des plans de développement stratégique des villes révèle que la protection de l'environnement et le développement durable sont des priorités essentielles. Par exemple, le Plan stratégique 2016 de la ville de Prague cherche à promouvoir la créativité, à faire participer les citoyens à la vie urbaine, à renforcer la cohésion sociale, les infrastructures vertes et le développement durable des paysages périurbains et à revitaliser les espaces publics. Toutefois, ces plans de développement n'usent d'aucune vision d'ensemble qui permettrait d'harmoniser les mesures relatives au logement, au développement du territoire et aux transports. Les principes de sectorisation et de spécialisation semblent profondément ancrés au sein de l'administration tchèque, et bien que ces caractéristiques permettent de visualiser clairement la chaîne de responsabilité, elles ont pour inconvénient de limiter la capacité des ministères à coopérer pour aboutir à des solutions globales.

1.5.4. Moyens d'action

Outre leur structure claire à multiples niveaux, les outils d'aménagement du territoire sont bien définis et mis à jour régulièrement. Sur le plan juridique, les villes ne sont pas tenues de se doter de plans d'occupation des sols qui, une fois adoptés, ont toutefois force de loi.

Au niveau national, la République tchèque dispose d'un système hiérarchique de normes, au sommet duquel on trouve la Politique de développement territorial (MMR, 2015). Bien que cette dernière contienne des directives et délimite des aires de développement ainsi que les principaux corridors de transport et d'infrastructures, elle ne propose aucune vision générale pour le développement du territoire. L'aménagement du territoire et la politique économique étant traités distinctement du développement territorial[8], il n'existe pas de lien immédiat entre ces thématiques et la planification centrale, régionale, communale et financière. Ainsi, on constate que des plans d'occupation des sols sont préparés aux trois niveaux de l'administration sans toutefois être pris en compte dans les budgets publics, ce qui induit des décalages entre les ressources et les objectifs.

Le développement intensif des banlieues observé autour de la ville de Prague laisse supposer que la capitale tchèque est dotée d'un plan d'urbanisme très permissif, qui semble être reproduit dans d'autres communes. Si au sein de son noyau urbain, la part des terrains aménagés par habitant est légèrement inférieure à la moyenne européenne, sa zone de migrations alternantes se caractérise par une urbanisation diffuse. Depuis 2000, la superficie des terrains aménagés autour de la ZUF de Prague a grandi plus vite que la moyenne observée dans les pays européens membres de l'OCDE. Les augmentations les plus nettes se sont de loin produites dans la zone de migrations alternantes, d'où la nécessité d'assurer de meilleures liaisons entre les zones rurales et urbaines. La nouvelle version des Principes de politique urbaine fait apparaître que les partenariats rural-urbain reposant sur une approche fonctionnelle pourraient représenter la voie à suivre. Avec son Plan stratégique 2016, la ville de Prague ambitionne d'alléger la pression exercée sur son centre urbain et d'améliorer la qualité de son environnement et de son architecture. Pour cela, l'accent est mis sur le développement des zones construites et la protection des zones vierges (paysages ouverts, terres agricoles). Enfin, le dernier plan d'urbanisme de la ville — intitulé Plan métropolitain (Metropolitní Plán) — vise à contrôler l'urbanisation désordonnée et à protéger les espaces verts. En raison de restrictions juridiques, ce Plan métropolitain ne s'applique cependant pas à l'ensemble de l'aire métropolitaine de Prague, qui est aux prises avec une croissance périurbaine considérable.

Bien que les autorités locales semblent reconnaître l'importance de la réhabilitation des friches urbaines, rien n'indique avec certitude qu'elles disposent des moyens financiers et techniques pour y parvenir. En effet, dans de nombreux cas il est difficile de définir précisément à qui appartiennent les sites, ce qui limite la capacité d'intervention des autorités. L'aménagement des friches urbaines permet aux villes d'éviter de perdre des espaces verts, d'améliorer la qualité des espaces urbains et, parfois, d'assainir des sols contaminés. De plus, ces sites peuvent contribuer à régler le problème de pénurie de logements dans les quartiers centraux, car ils sont généralement bien situés à l'intérieur des villes et se substituent avantageusement aux constructions de logements ex nihilo. Les politiques de transport public semblent couronnées de succès, au moins dans les centres-villes. Prague, par exemple, est bien desservie par les transports urbains, bien que les liaisons avec les banlieues soient assez limitées. Dans ces dernières, le manque de solutions de mobilité pousse à posséder davantage de voitures, ce qui a conduit à une hausse du trafic routier et de la pollution (graphique 4). Les modes de transport respectueux de l'environnement restent largement sous-développés. Les règles de construction en vigueur à Prague ciblent une urbanisation mieux réfléchie et plus durable, mais la lenteur des procédures d'approbation compromet leur efficacité.

Les pouvoirs publics ont pour priorité d'accroître l'efficacité énergétique des bâtiments. Pour cela, l'accent est mis sur l'amélioration des propriétés thermiques des bâtiments ainsi que sur l'isolation des maisons et des immeubles d'habitation. L'exemple de

Litoměřice illustre bien de quelle manière des mesures nationales ont permis de renforcer l'efficacité énergétique. Depuis 2012, la ville a en effet entrepris de rénover les bâtiments publics en vertu de son Plan municipal de gestion de l'énergie, ce qui devrait entraîner une baisse de la consommation d'énergie d'au moins 20 % d'ici à 2030. Un fonds renouvelable dédié aux économies d'énergies a déjà permis de réunir quelque 300 000 EUR. Bien que les programmes dédiés à l'efficacité énergétique bénéficient de financements en hausse, les besoins d'investissement sont importants.

Les villes tchèques sont de plus en plus confrontées aux risques d'inondations et de sécheresse. Pour y remédier, la politique de l'eau que l'État met en œuvre vise à améliorer la protection contre les inondations et à garantir une utilisation durable des ressources en eau à long terme. En raison du développement des planchers imperméables et du recul des zones vertes, les fortes pluies peuvent entraîner des débordements d'égouts ainsi que des rejets d'eaux usées non traitées dans l'environnement. L'enjeu pour les villes est donc de se doter de systèmes permettant d'évacuer les eaux d'orage en évitant que celles-ci se mélangent aux eaux usées, tout en tenant compte des spécificités locales. Les villes tchèques pourraient s'inspirer des projets que d'autres villes mettent en œuvre, tirer parti du transfert de connaissances dans ce domaine et veiller au renforcement des capacités.

Les villes ont besoin d'un ensemble d'instruments économiques adaptés à leur situation pour mener à bien leurs projets d'aménagement urbain. Les mesures budgétaires sont parfois en contradiction avec les objectifs liés à l'aménagement du territoire et à l'environnement. Par exemple, la ville de Prague n'utilise aucun outil budgétaire pour favoriser la densité, bien que cela soit un objectif fondamental de sa politique d'aménagement. En outre, l'association de redevances de congestion, de taxes sur les véhicules et de taxes de stationnement pourrait permettre à la capitale tchèque de traiter les problématiques de congestion et de pollution auxquelles elle est confrontée. La création d'une zone à émissions limitées est à l'étude, mais ne pourra pas être concrétisée tant que les travaux de réalisation d'un boulevard périphérique, qui ont pris beaucoup de retard, ne seront pas achevés. Pour des villes telles qu'Ostrava, où la pollution atmosphérique est également d'origine industrielle, des taxes sur les émissions pourraient se révéler plus efficaces.

1.5.5. Financements et investissements

La République tchèque possède un système de finances publiques très centralisé. Deux tiers des dépenses publiques sont réalisés par l'administration centrale (OCDE, 2017g). Les communes ont davantage de responsabilités que les régions en termes de dépenses. Les dépenses publiques réalisées au niveau infranational sont conséquentes dans les domaines de l'éducation, des affaires économiques (et des transports en particulier), des services publics généraux et de la protection de l'environnement (s'agissant de la gestion des déchets et des eaux usées, notamment). Cependant, les autorités infranationales disposent d'une liberté de décision limitée, une grande partie des dépenses étant réalisées pour le compte de l'État. En pratique, les autorités locales jouissent d'une autonomie restreinte sur le plan budgétaire, les dépenses étant bien souvent réglementées par le pouvoir central.

Les autorités infranationales sont financées via un ensemble de taxes, de subventions et de transferts de la part de l'administration centrale et de redevances pour la prestation de services publics (OCDE, 2016). La part du produit des taxes attribuée aux communes dépend essentiellement de critères démographiques, ce qui peut en partie expliquer le

phénomène d'étalement des banlieues. Par rapport aux régions, les communes tirent davantage de revenus de leurs activités, mais leur autonomie est restreinte par le pouvoir central. En outre, la plupart d'entre elles ont choisi de taxer au minimum la propriété immobilière. Le fait de laisser les communes contrôler davantage leurs sources de revenus pourrait permettre d'améliorer la qualité de la prestation de services publics en resserrant le lien entre imposition et services.

Recommandations relatives au développement urbain durable

Gestion des villes

- Renforcer le système de gestion des villes en i) répartissant mieux les responsabilités en matière de dépenses entre les différents niveaux de l'administration ; ii) en délimitant les aires métropolitaines selon une approche fonctionnelle et non administrative ; iii) en envisageant de créer des organes de gouvernance métropolitains (en faisant en sorte, par exemple, que l'Institut pour l'urbanisme et le développement de la ville de Prague [*Institut plánování a rozvoje hlavního města Prahy* – IPR Praha] couvre l'ensemble de la zone métropolitaine de la capitale tchèque et/ou en confiant la responsabilité des transports et du logement à un organe métropolitain unique) ; et iv) en incitant à la coopération au moyen de projets intercommunaux concrets (ayant trait à des infrastructures ou même à des événements culturels, par exemple).
- Améliorer la coopération horizontale entre les différentes agences publiques en matière de politique urbaine i) en veillant à ce que les recommandations du Conseil gouvernemental pour le développement durable (*Rada vlády pro udržitelný rozvoj* – RVUR) soient mises en œuvre et ii) en faisant en sorte que les ministères, les agences et les communes aient des responsabilités plus transversales et en précisant leur rôle dans le domaine de l'urbanisme.

Cadre d'action réglementaire

- Améliorer la durabilité en tablant sur la densité et i) en adoptant un modèle de développement urbain compact, coordonné et connecté reposant sur une approche globale ; en sensibilisant les acteurs publics, privés et les organisations à but non lucratif aux avantages d'un modèle de ville compacte en termes de durabilité et ii) en allégeant la lourdeur administrative du processus de délivrance des permis de construire afin d'encourager la revitalisation urbaine et le réaménagement des friches.
- Continuer à promouvoir le dispositif Místní Agenda 21 au-delà du programme « Villes saines de République tchèque » (*Národní síť Zdravých měst ČR*), en recourant plus largement à des outils d'évaluation et en faisant connaître ses retombées positives au moyen d'une stratégie de communication qui lui soit propre.
- Veiller à ce que les Principes de politique urbaine (*Zásady Urbánní Politiky*) mettent l'accent sur i) le suivi et l'évaluation, en les présentant comme des composantes permanentes du système d'aménagement urbain et de ses programmes ; ii) la nécessité d'une impulsion politique et organisationnelle forte, d'une vision à long terme et d'un engagement citoyen dans la vie urbaine (qui s'inspirerait de l'expérience de la ville de Litoměřice dans le domaine de l'efficacité énergétique) ; iii) des mesures d'urbanisme intégrées tenant compte à la fois des questions liées au transport, au logement et à l'occupation des sols et

facilitant l'exploitation de synergies dans divers domaines en impliquant l'ensemble des municipalités de la zone urbaine fonctionnelle ; et iv) l'instauration de partenariats rural-urbain pour l'aménagement du territoire.

Moyens d'action

- Revoir le système de planification de l'occupation des sols afin de promouvoir un développement urbain durable i) en rendant obligatoire une planification de l'occupation des sols assortie de stratégies de mise en œuvre ; ii) en adoptant une stratégie d'aménagement de l'espace intégrée afin de coordonner les investissements ; iii) en recourant à des incitations fiscales pour compléter les objectifs d'aménagement de l'espace ; iv) en encourageant l'aménagement métropolitain via des incitations fiscales et un cadre réglementaire fixé par l'État ; v) en veillant à ce que les villes, et en particulier Prague, fassent coïncider leurs plans de secteurs et de quartiers avec leur plan stratégique ; vi) en associant les questions du transport urbain, du logement et de la planification de l'occupation des sols pour améliorer la mobilité et réduire la pollution atmosphérique ; et vii) en surveillant l'impact des plans d'aménagement sur l'urbanisation, l'occupation des sols et les objectifs environnementaux.
- Adopter toute une panoplie de mesures pour lutter contre la pénurie de logements en i) modifiant la législation relative à la construction pour réduire le nombre de procédures superflues à l'origine d'une hausse des coûts de construction ; ii) instaurant une procédure centralisée pour la délivrance des permis de construire mettant un terme à la nécessité pour les promoteurs immobiliers d'obtenir de multiples autorisations auprès de différents services ; iii) créant des dispositifs permettant aux ménages à faibles revenus d'accéder au logement (en développant le marché de la location, par exemple) ; et iv) accroissant, si nécessaire, les superficies disponibles pour de nouveaux projets d'aménagement dans le cadre des plans d'occupation des sols, en privilégiant les friches.
- Encourager le réaménagement des friches pour contribuer à résoudre les problèmes environnementaux au sein des zones urbanisées et combler les lacunes observées dans le secteur du logement. Pour y parvenir, il faudra : i) modifier les instruments fiscaux afin de favoriser les investissements visant les friches et orienter l'occupation des sols vers plus de durabilité et ii) faciliter l'accès à des matériaux de construction abordables et respectueux de l'environnement.

Financements et investissements

- Mieux utiliser les redevances et taxes environnementales à l'échelle des villes (communes) pour lutter contre la pollution atmosphérique et la congestion des zones urbaines, en tenant compte du coût des différentes solutions (redevances de congestion, taxe sur les véhicules, subventions, taxe de stationnement) ; revoir le montant des redevances sur l'eau et le traitement des eaux usées de manière à amortir les coûts imputables à l'investissement, à l'exploitation et à l'entretien des infrastructures d'approvisionnement et d'assainissement.
- Supprimer les critères démographiques déterminant la répartition des recettes fiscales et tenir compte de la taille de la population uniquement lors de l'assignation de responsabilités aux autorités locales. Les villes plus importantes pourraient ainsi être chargées de services jusque-là assurés par le pouvoir central dans les régions moins densément peuplées. De la sorte, les régions pourraient ne

plus être incitées à attirer davantage d'habitants sur leur territoire pour obtenir davantage de ressources budgétaires.

- Renforcer la capacité des communes à ajuster leurs recettes ou leurs dépenses (autonomie fiscale, dépenses obligatoires), et augmenter leurs emprunts (accès au crédit, règles budgétaires), sous l'étroite surveillance des autorités financières nationales. Mettre en place des incitations financières destinées à soutenir la coopération intercommunale pour la prestation de services et/ou les projets d'infrastructures, au moyen de subventions proportionnelles ou du co-financement de projets urbains de la part de l'État et des autorités infranationales. Des accords contractuels pourraient être envisagés pour soutenir les zones métropolitaines.

Notes

[1] Dans ce contexte, l'accessibilité recouvre les notions de dépense et de revenu disponible. Elle concerne les ménages qui consacrent plus de 10 % de leur revenu disponible aux combustibles utilisés pour le chauffage et à l'électricité et qui passent en dessous du seuil de pauvreté relative (60 % du revenu médian) après avoir réalisé leurs dépenses d'énergie.

[2] Rapport entre le total des recettes fiscales liées à l'énergie et la consommation finale d'énergie.

[3] Investissements et dépenses courantes internes (à l'exception des paiements adressés aux producteurs spécialisés dans les services de protection de l'environnement) des secteurs public et privé (y compris les producteurs spécialisés dans les services de protection de l'environnement). Ces montants recouvrent les dépenses réalisées dans les domaines de la protection de l'air ambiant et du climat, de la gestion des déchets et des eaux usées, de la protection et de l'assainissement des sols et des eaux souterraines, des autres activités de protection de l'environnement (R-D, administration, éducation) et de la protection de la biodiversité et des paysages. Ils ne comprennent pas les dépenses liées aux approvisionnements en eau.

[4] Le chiffre de 2.1 % publié par le Bureau tchèque de la statistique tient compte à la fois des paiements et des dépenses consacrés aux producteurs spécialisés dans les services de protection de l'environnement, ce qui conduit à une surestimation des dépenses, dans le domaine de la gestion des déchets notamment.

[5] Fonds européen de développement régional (FEDER) et Fonds de cohésion, après prise en compte des dégagements et des ajustements.

[6]Unités économiques caractérisées par des « noyaux urbains » densément peuplés et des « arrière-pays » dont les marchés du travail sont étroitement intégrés aux « noyaux » (OCDE, 2012).

[7]L'OCDE classe les régions comme étant essentiellement urbaines, essentiellement rurales ou intermédiaires, afin de faciliter les comparaisons à l'échelle internationale (OCDE, 2017f).

[8] La planification urbaine et territoriale peut être définie comme un processus décisionnel destiné à atteindre les objectifs économiques, sociaux, culturels et environnementaux grâce à l'élaboration de perspectives, stratégies et plans territoriaux et à la mise en œuvre d'une série de principes, d'outils, de mécanismes institutionnels et participatifs et de procédures réglementaires. Il s'agit d'un instrument de redéfinition des formes et des fonctions des villes et des régions en vue de générer croissance économique, prospérité et emploi de manière endogène, tout en répondant aux besoins des groupes les plus vulnérables, marginalisés ou défavorisés (ONU-Habitat, 2015). De manière générale, l'aménagement du territoire se concentre sur la revitalisation et l'expansion des villes, ainsi que sur la réglementation (Vogelij, 2010).

Références

AEE *(2017), NEC Directive reporting status 2017: The need to reduce air pollution in Europe* – Briefing n° 5/2017, Agence européenne pour l'environnement, Copenhague.

AEE (2016), Trends and projections in the EU ETS in 2016, the EU Emissions Trading System in numbers, EEA Report n° 24/2016, Agence européenne pour l'environnement, Copenhague.

AIE (2016), *Energy Policies of IEA Countries: Czech Republic 2016*, AIE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/9789264268685-en.

CE (2017a), « Rapport de la Commission au Parlement européen et au Conseil sur les plans d'action nationaux des États membres et sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la directive

2009/128/CE sur une utilisation des pesticides compatible avec le développement durable », COM(2017) 587 final, Commission européenne, Bruxelles.

CE (2017b), *The EU Environmental Implementation Review Country Report – Czech Republic*, Commission européenne, Bruxelles.

CE (2017c), « Commission staff working document, country report Czech Republic 2017, accompanying the document Communication from the Commission to the European Parliament, the Council, the European Central Bank and the Eurogroup, 2017 European semester: assessment of progress on structural reforms, prevention and correction of macroeconomic imbalances, and results of in-depth reviews under regulation (EU) n° 1176/2011 », SWD(2017) 69 final, Commission européenne, Bruxelles.

CE (2017d), *EU Eco-Innovation Index 2016*, EIO Brief, Commission européenne, Bruxelles.

CE (2016a), *WP1: Synthesis report, Ex post evaluation of Cohesion Policy programmes 2007-2013, focusing on the European Regional Development Fund (ERDF) and the Cohesion Fund (CF), Task 3 Country Report Czech Republic*, Commission européenne, Bruxelles.

CE (2016b), « Eco-innovation in the Czech Republic », EIO Country Profile 2014-2015, Commission européenne, Bruxelles.

CENIA (2016), *2015 Report on the Environment of the Czech Republic*, Agence tchèque pour l'information environnementale, Prague.

ČIŽP (2015), *Annual Report 2015*, Inspection tchèque de l'environnement, Prague.

ČSÚ (2016), *Statistical Yearbook of the Czech Republic*, Bureau tchèque de la statistique, Prague, www.czso.cz/csu/czso/statistical-yearbook-of-the-czech-republic-2016.

Eurostat (2017), COMEXT (base de données) (consulté en septembre 2017).

Flues, F. et K. van Dender (2017), « The impact of energy taxes on the affordability of domestic energy », *OECD Taxation Working Papers*, n° 30, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/08705547-en.

GRT (2016a), *National Research, Development and Innovation Policy of the Czech Republic 2016-2020*, Section science, recherche et innovation publiques, Gouvernement de la République tchèque, Prague.

GRT (2016b), *National Research and Innovation Strategy for Smart Specialisation of the Czech Republic* (National RIS3 Strategy), Gouvernement de la République tchèque, Prague.

Kveton, V. et al. (2014), « Contribution of Local Agenda 21 to Practical Implementation of Sustainable Development: The Case of the Czech Republic », *Études européennes de planification*, vol. 22, n° 3, pp. 515–536, https://doi.org/10.1080/09654313.2012.753994.

MDCR (2013), *The Transport Policy of the Czech Republic for 2014–2020 with the Prospect of 2050*, Ministère des Transports, Prague.

MMR (2015), *Spatial Development Policy of the Czech Republic, Updated Version 1*, Ministère du Développement régional, Institut du développement territorial, Prague, Brno.

MPO (2014), *State Energy Policy of the Czech Republic*, Ministère de l'Industrie et du Commerce, Prague, www.mpo.cz/assets/dokumenty/52841/60946/636123/priloha001.pdf.

MŽP (2017a), *The Climate Protection Policy* (en tchèque), Ministère de l'Environnement, Prague, www.mzp.cz/C1257458002F0DC7/cz/politika_ochrany_klimatu_2017/$FILE/OEOK-POK-20170329.pdf.

MŽP (2017b), *National Action Plan on Adaptation to Climate Change* (en tchèque), Ministère de l'Environnement, Prague, www.mzp.cz/cz/narodni_akcni_plan_zmena_klimatu.

MŽP (2016a), *National Biodiversity Strategy of the Czech Republic 2016–2025*, Ministère de l'Environnement, Prague, www.cbd.int/doc/world/cz/cz-nbsap-v2-en.pdf.

MŽP (2016b), *State Programme for Environmental Education and Public Awareness in the Czech Republic 2016-2025*, Ministère de l'Environnement, Prague.

MŽP (2015), *Strategy on Adaptation to Climate Change in the Czech Republic* (en tchèque), Ministère de l'Environnement, Prague, www.mzp.cz/cz/zmena_klimatu_adaptacni_strategie.

MŽP (2014), *Waste Management Plan of the Czech Republic for the period 2015 – 2024*, Ministère de l'Environnement, Prague.

NKÚ (2017), *Audit No. 16/23 Funds earmarked for implementation of measures related to waste management*, Cour des comptes, Prague.

NKÚ (2013), *Audit conclusion from audit no. 12/20, Funds collected in accordance with Act on Hazardous Waste Management*, Cour des comptes, Prague.

OCDE (2017a), *Perspectives économiques de l'OCDE*, vol. 2017, n° 2, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/eco_outlook-v2017-2-fr.

OCDE (2017b), *Measuring distance to the SDG targets: An assessment of where OECD countries stand,* Éditions OCDE, Paris, www.oecd.org/std/OECD-Measuring-Distance-to-SDG-Targets.pdf.

OCDE (2017c), « Cost-benefit Analysis and the Environment », Groupe de travail sur l'intégration des politiques environnementales et économiques, OCDE, juin.

OCDE (2017d), *Environmental Fiscal Reform: Progress, prospects and pitfalls - OECD Report for the G7 Environment Ministers*, www.oecd.org/tax/tax-policy/environmental-fiscal-reform-G7-environment-ministerial-meeting-june-2017.pdf.

OCDE (2017e), *Investing in Climate, Investing in Growth*, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/9789264273528-en.

OCDE (2017f), « Démographie régionale », Statistiques régionales de l'OCDE (base de données), http://dx.doi.org/10.1787/a8f15243-en (consulté en octobre 2017).

OCDE (2017g), « Comptes des administrations publiques », Statistiques de l'OCDE sur les comptes nationaux (base de données), http://dx.doi.org/10.1787/data-00019-en (consulté en novembre 2017).

OCDE (2016), *OECD Economic Surveys: Czech Republic 2016*, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/eco_surveys-cze-2016-en.

OCDE (2013), *Waste management services*, Competition Policy Roundtables, Éditions OCDE, Paris, http://www.oecd.org/daf/competition/Waste-management-services-2013.pdf.

OCDE (2012), *Redefining 'Urban': A New Way to Measure Metropolitan Areas*, Éditions OCDE.

ONU-Habitat (2015), *Lignes directrices internationales sur la planification urbaine et territoriale*, https://unhabitat.org/books/lignes-directrices-internationales-sur-la-planification-urbaine-et-territoriale/.

Reynaud, A. (2016), Assessing the impact of full cost recovery of water services on European households, *Water Resources and Economics*, vol. 14, pp. 65–78, http://dx.doi.org/10.1016/j.wre.2016.04.001.

Rovenský, V. et T. Sequens (2015), « Environmental Law and Practice in the Czech Republic: Overview », *Practical Law*, https://uk.practicallaw.thomsonreuters.com/0-376-3637?__lrTS=20170427144830397&transitionType=Default&contextData=(sc.Default)&firstPage=true&bhcp=1 (consulté en avril 2017).

Roy, R. et N. Braathen (2017), « The Rising Cost of Ambient Air Pollution thus far in the 21st Century: Results from the BRIICS and the OECD Countries », *Documents de travail de l'OCDE sur l'environnement,* n° 124, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/d1b2b844-en.

Timilsina, G. et H. Dulal (2008), « Fiscal Policy Instruments for Reducing Congestion and Atmospheric Emissions in the Transport Sector: A Review », *Policy Research Working Paper 4652*, Banque mondiale, Washington, DC, https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/6872/wps4652.pdf?sequence=1&isAllowed=y.

Tomoszkova, V. (2015), « Implementation of the EU Directive on Environmental Impact Assessment in the Czech Republic: How Long Can the Wolf Be Tricked? », *Journal of Energy, Climate and the Environment*, vol. 6, n° 2, p. 451, http://scholarlycommons.law.wlu.edu/jece/vol6/iss2/5.

Vogelij, J. (2010), *Spatial Planning at the Heart of Territorial Cohesion*, Paper prepared for the ECTP-CEU/RTPI/ESPON Conference « How Can European Spatial Planners Assess Territorial Cohesion? », Edinburgh, Écosse, 21 mai.

Zicha, J. (2012), *Administrative and Criminal Liability of Legal Persons for Offences against Environment in the Czech Republic*, Tomas Bata University, Zlin, République tchèque, www.wseas.us/e-library/conferences/2012/Zlin/EPRI/EPRI-17.pdf (consulté le 26 avril 2017).

Annexe 1.A. Mesures prises pour mettre en œuvre certaines recommandations de l'Examen environnemental de la République tchèque publié par l'OCDE en 2005

Recommandations	Mesures prises
Chapitre 1. Performances environnementales : évolution et faits nouveaux	
Mettre en œuvre des mesures énergiques pour faire respecter les normes de qualité de l'air ambiant, en particulier celles concernant les PM_{10}, le NO_2, l'ozone et les produits toxiques dans les grandes villes et dans leur voisinage.	La loi sur la protection de l'air de 2002 et la réglementation officielle de 2006 sur la qualité de l'air ont transposé en droit national les directives de l'UE relatives à l'air antérieures à 2008. La transposition de la directive concernant la qualité de l'air ambiant et un air pur pour l'Europe (2008/50/CE) a été réalisée au moyen de la loi sur la protection de l'air de 2012 (chapitre 2). En 2016, les valeurs maximales fixées par l'UE pour les particules en suspension PM_{10} et $PM_{2.5}$, le benzo(a)pyrène et l'ozone ont été franchies à plusieurs reprises. Les teneurs maximales en NO_2 ont également été dépassées en quatre lieux à forte circulation automobile à Prague et Brno (chapitre 1).
Donner un nouvel élan aux mesures de réduction des émissions atmosphériques pour en tirer profit au niveau sanitaire et économique (diminution des dépenses de santé, accroissement de la productivité, par exemple), et notamment porter une attention particulière à la mise en œuvre de mesures de ce type pour les petites sources de pollution.	Le décret n° 415/2012 relatif au niveau autorisé de pollution, à ses modalités de calcul et à la mise en œuvre d'autres dispositions de la loi sur la protection de l'air, tel que modifié, abaisse les plafonds d'émission des installations de combustion moyennes à compter de 2018. L'amendement transpose également la directive (UE) 2015/2193 relative à la limitation des émissions de certains polluants dans l'atmosphère en provenance des installations de combustion moyennes.
Mettre en œuvre le plan d'action destiné à réduire la pollution par les nitrates d'origine agricole.	Le programme d'action a été modifié conformément à l'article 5 de la directive « Nitrates » (91/676/CEE) en août 2016, de même que la liste des zones vulnérables. La pollution de l'eau par les nitrates d'origine agricole pose toujours problème (chapitre 1).
Formuler et lancer des programmes d'action destinés à prévenir les rejets de substances dangereuses dans l'eau.	Un programme d'action est en cours d'élaboration.
Poursuivre les efforts déployés pour améliorer le respect des normes microbiologiques applicables aux eaux de baignade.	Une directive nationale, la directive n° 238/2001, a été modifiée en 2014 afin d'y ajouter de nouveaux indices microbiologiques et un nouveau mode d'affichage de la qualité de l'eau de baignade, qui serait plus parlant pour le public. Les autorités sanitaires contrôlent plus fréquemment la qualité des eaux en été et en rendent plus régulièrement compte. La qualité des eaux de baignade s'est globalement améliorée, conformément aux dispositions de la directive concernant la gestion de la qualité des eaux de baignade (2006/7/CE). La plupart des eaux de baignade intérieures (92 %) présentent une qualité au moins suffisante (chapitre 1).
Assurer la gestion des zones inondables dans le cadre de la mise en œuvre de la directive établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau ; utiliser différents mécanismes de financement communautaire pour réduire l'exposition aux risques d'inondations.	Le principal instrument contribuant à financer la revitalisation des cours d'eau et des zones inondables est le programme opérationnel « Environnement ».
Parachever, adopter et mettre en œuvre la stratégie nationale sur la biodiversité et les plans d'action qui lui sont associés.	La stratégie nationale pour la biodiversité (*Strategie ochrany biodiverzity*) définit les priorités en matière d'utilisation durable et de conservation de la diversité biologique pour la période 2016-25. Elle repose sur une évaluation approfondie de la précédente stratégie (2005-15) et est liée à la politique environnementale nationale, à la stratégie de développement durable de la République tchèque à l'horizon 2030 et à des documents conceptuels portant sur l'ensemble des secteurs. La stratégie nationale pour la biodiversité s'inscrit dans la droite ligne des engagements internationaux, notamment la stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité à l'horizon 2020 et le Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 de la Convention sur la diversité biologique.
Créer le réseau Natura 2000 et en assurer la gestion en	En 2016, les sites Natura 2000 couvraient 14 % du territoire de la République

veillant à une coordination et une consultation appropriées entre les autorités nationales, régionales et locales, ainsi qu'à une participation de la société civile.	tchèque (chapitre 1). D'autres zones doivent être ajoutées à la liste afin que le réseau soit complet. Une procédure d'infraction a été ouverte en février 2016 et l'inscription de 51 nouveaux sites d'importance communautaire a été proposée cette même année.
Intégrer plus avant les préoccupations relatives à la nature et à la biodiversité dans les politiques concernant l'agriculture, les forêts et le tourisme ; évaluer l'impact des produits agrochimiques (engrais, pesticides) sur les écosystèmes ; prendre des mesures pour lutter contre l'érosion des sols ; promouvoir les processus naturels de régénération des forêts ; développer la stratégie pour un tourisme durable dans les zones protégées.	Le programme national de développement rural est le principal instrument d'intégration des problématiques de biodiversité dans l'agriculture. Les mesures liées à l'agriculture, à l'environnement et au climat ainsi que le soutien en faveur des infrastructures paysagères ont pour objectif de restaurer, conserver et améliorer les écosystèmes tributaires du secteur agricole. Le Plan d'action national pour l'utilisation durable des pesticides cherche à lutter contre les méfaits des produits phytosanitaires sur la santé humaine et l'environnement. Les principaux instruments législatifs liés à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité dans l'agriculture sont notamment la loi nº 252/1997 Rec. sur l'agriculture, la loi nº 242/2000 Rec. sur l'agriculture biologique, la loi nº 337/1992 Rec. sur la protection des ressources en terres agricoles et la loi nº 254/2001 Rec. sur l'eau. Le programme national relatif aux forêts vise une gestion durable des forêts et une amélioration à long terme de la compétitivité du secteur forestier. Le programme national de conservation de la nature et de protection du paysage de 2009 pose le cadre fondamental d'utilisation et de protection des écosystèmes forestiers dans les zones particulières protégées situées en paysage ouvert. Le programme national pour la conservation et la reproduction du pool génique des essences forestières fait également partie des documents phares. Le fonds public pour l'environnement soutient la conservation de la biodiversité dans les écosystèmes forestiers. Un certain nombre de programmes ont pour but de placer davantage le tourisme sous le signe de la durabilité. L'affluence des visiteurs est surveillée dans les zones à statut spécial protégées et les parcs nationaux. Le tourisme est réglementé par l'adoption de limites réglementaires (nombre d'entrées dans les zones protégées, par exemple) et de plans stratégiques pour les destinations touristiques durables. Il n'existe pas de stratégie particulière en faveur du tourisme durable dans les zones protégées. La politique nationale pour le tourisme 2014-20 s'emploie à remédier à cette lacune.
Continuer de fixer des objectifs de santé publique et d'environnement en s'appuyant sur les enquêtes sanitaires et environnementales annuelles.	Les objectifs de santé publique sont inscrits dans la législation et se cantonnent au respect de valeurs maximales (notamment pour les polluants dangereux). Le programme national de réduction des émissions fixe d'autres objectifs en matière de qualité de l'air. La réduction des risques environnementaux et pour la santé en milieu professionnel est l'une des priorités de la stratégie nationale pour la promotion et la protection de la santé et la prévention des maladies de 2014.
Poursuivre la réduction des émissions atmosphériques (émissions de NO_x, par exemple) afin de respecter les objectifs fixés à l'horizon 2010 dans les directives européennes concernées et les protocoles de la CPATLD.	La République tchèque a atteint ses objectifs de réduction des émissions atmosphériques à l'horizon 2010 et semble en bonne voie pour atteindre les objectifs à l'horizon 2020, à l'exception de ceux visant le NH_3 (chapitre 1).
Continuer de réduire la pollution des cours d'eau transfrontières (Elbe, Oder, Morava et leurs affluents, par exemple).	Conformément à la directive-cadre européenne sur l'eau, des plans de gestion des bassins versants internationaux ont été élaborés en 2009 et mis à jour en 2015.
Chapitre 2. Performances environnementales : gouvernance et gestion environnementales	
Développer l'analyse économique des politiques et projets environnementaux (analyse coûts-avantages, par exemple).	Les projets bénéficiant de contributions publiques, y compris ceux financés par le programme opérationnel « Environnement », font l'objet d'analyses coûts-avantages, ce qui est rarement le cas des évaluations des politiques.
Développer les partenariats public-privé (entre l'administration centrale, les collectivités locales, l'industrie, les ONG, par exemple) et renforcer les capacités environnementales aux niveaux régional et municipal pour favoriser les progrès environnementaux ; suivre ces progrès à l'aide d'objectifs et d'indicateurs appropriés.	Des accords conclus sur la base du volontariat entre le ministère de l'Environnement et les entreprises fixent des objectifs technologiques, des plafonds d'émission et autres prescriptions au-delà des exigences légales (chapitre 2). À titre d'exemple, la déclaration de coopération stratégique entre la société d'électricité tchèque ČEZ et le ministère de l'Environnement sur la protection de l'air et du climat a été signée en 2010. Un autre accord volontaire a été conclu avec le premier producteur d'acier du pays.
Renforcer le contrôle de l'application des lois et réglementations aux niveaux national, régional et local ; veiller davantage à ce que les pollueurs soient effectivement sanctionnés.	Il existe des sanctions administratives et pénales en cas d'infraction à la législation environnementale. Les premières sont imposées par l'inspection et prennent notamment la forme d'amendes, d'injonctions et de révocations de permis. Les sanctions pénales en cas d'infraction à la législation environnementale ont été instaurées par le Code pénal de 2009, modifié en 2011 afin de transposer partiellement la directive 2008/99/CE relative à la protection de l'environnement par le droit pénal (chapitre 2).
Recourir davantage aux études d'impact sur	La République tchèque a modifié la loi relative aux EIE en 2015 et 2017 afin de

l'environnement et aux évaluations stratégiques environnementales. Appliquer systématiquement les critères de protection de la nature et de la biodiversité dans les études d'impact sur l'environnement et les évaluations environnementales stratégiques des projets et des programmes de développement, en particulier pour les projets d'aménagement du territoire et d'infrastructures de transport.	transposer la directive relative aux EIE (chapitre 2). L'amendement de 2015 a donné aux conclusions des EIE un caractère obligatoire aux décisions relatives aux plans d'occupation des sols, aux permis de construire et aux autorisations d'exploitation. Ce texte réglemente également les EES appliquées aux plans et programmes. Les dispositions relatives aux EES qui prévoient l'évaluation obligatoire des plans et programmes de développement régional et de conservation de la nature vont au-delà des exigences de la directive européenne sur les EES. La loi sur la construction intègre les procédures d'EES à l'aménagement du territoire.
Impliquer davantage les ministères et organismes concernés dans la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement durable de la République tchèque et suivre cette mise en œuvre.	Le Conseil pour le développement durable, qui relevait jusqu'en 2014 du ministère de l'Environnement, a été rattaché à cette date au Secrétariat général du gouvernement. Désormais placé sous la présidence du Premier ministre, il supervise la stratégie de développement durable en réunissant les ministères, municipalités, organisations non gouvernementales (ONG), partenaires sociaux, syndicats et milieux universitaires, bien que des problèmes demeurent dans la mise en œuvre et la surveillance.
Continuer de développer le système d'information sur l'environnement et d'appliquer les principes de liberté et de facilité d'accès à cette information ; encourager la participation des citoyens au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement ; mettre en œuvre la Recommandation du Conseil de l'OCDE sur les inventaires des émissions et des transferts de matières polluantes.	Le public a désormais un meilleur accès aux informations sur l'environnement et prend plus largement part aux processus de décision. La modification apportée en 2015 à la loi relative aux EIE a largement contribué à la réalisation de cet objectif en élargissant l'accès des citoyens et des organisations à la prise de décision, à l'information et à la justice environnementales (chapitre 2). Depuis 2006, des rapports sur l'état de l'environnement sont publiés chaque année sur le site internet du ministère de l'Environnement. En 2015, ce dernier a commencé à publier des rapports annuels sur l'état de l'environnement dans les régions ainsi qu'un rapport de comparaison interrégionale en supplément. La République tchèque communique des informations sur les émissions de polluants dans l'air, l'eau et les sols destinées au Registre européen des rejets et transferts de polluants.
Renforcer la participation du public dans le contexte des études d'impact sur l'environnement et des procédures de délivrance des autorisations.	Cet objectif a été atteint avant tout grâce à la modification apportée en 2015 à la loi sur les EIE, qui a étendu le droit du public à prendre part aux procédures d'EIE et aux procédures ultérieures (essentiellement celles régies par la loi sur la construction), sans oublier l'accès à la justice.
Développer davantage la formation à l'environnement des élus, des fonctionnaires et des enseignants et mettre en place un système de formation pour les officiers de justice.	Le Programme national d'éducation et de sensibilisation du public à l'environnement de 2016-25 cible essentiellement les programmes scolaires et le secteur à but non lucratif, ainsi que la formation et l'apprentissage tout au long de la vie. Il encourage les programmes environnementaux à destination du personnel éducatif et définit des méthodes d'évaluation applicables aux programmes en vigueur (chapitre 2). Administration publique : en 2011, le ministère de l'Environnement a mis sur pied un programme de formation en ligne destiné aux salariés et fonctionnaires de l'État, dans lequel l'éducation environnementale tient une place de premier plan. Certaines séquences sont réalisées par des ONG comme le réseau national pour des villes saines et le centre tchèque de gestion écologique. Les séquences portent sur la législation, le système européen de management environnemental et d'audit (EMAS), les normes ISO, les modes de production plus écologiques, les accords volontaires, l'économie des déchets, les emballages, les produits chimiques et substances dangereuses, la surveillance, les technologies modernes, les enseignements tirés de l'expérience acquise au niveau international et national, les activités impliquant les citoyens, les normes et chartes dans ce domaine, etc. Établissements d'enseignement : le ministère de l'Éducation a fixé de nouvelles normes minimales d'enseignement spécialisé dans le domaine de l'environnement en 2015. En vertu de ces nouvelles dispositions, les études spécialisées doivent comporter au moins 250 heures d'enseignement. L'enseignement à distance ne peut concerner plus de 20 % du nombre total d'heures d'enseignement. De nombreux coordinateurs scolaires ont suivi des formations aux questions environnementales récemment. Ces formations sont la plupart du temps organisées par des ONG, parfois en coopération avec d'autres acteurs. À titre d'exemple, des coordinateurs scolaires issus de trois régions ont suivi une spécialisation en questions environnementales en coopération avec les régions de Hradec Králové, Liberec et Pardubice et les centres de formation à l'écologie de Sever, Divizna et Paleta en 2015.
Poursuivre la dépollution des sites contaminés.	La dépollution des sites contaminés est en cours. La République tchèque a transposé la directive sur la responsabilité environnementale de l'UE en adoptant en 2008 la loi sur la prévention et la réparation des dommages environnementaux, qui couvre les dommages causés à l'eau, aux sols et à la biodiversité. Depuis, le

	ministère de l'Environnement a cartographié les sites contaminés, qu'il classés par ordre de priorité pour leur remise en état. Entre 2010 et 2015, 272 sites ont été entièrement assainis et 51 ont été remis en état mais nécessitent encore des interventions. Une directive méthodologique publiée en 2011 établit les règles de surveillance des sites contaminés et de prélèvement d'échantillons sur ces sites, tandis que la remise en état à proprement parler se fait selon une méthode de 2007 concernant « l'utilisation de technologies *in situ* pour la remise en état des sites contaminés », dans laquelle figurent des tableaux de normes de décontaminations (chapitre 2).
Chapitre 3. Vers une croissance verte	
Prendre des mesures pour ajuster les redevances de pollution existantes en fonction de l'inflation et pour accroître leur taux de recouvrement ; étudier la possibilité d'adopter des redevances sur les produits et s'efforcer d'internaliser davantage les coûts externes.	Les redevance et les taxes liées à l'environnement ne sont pas corrigées pour tenir compte de l'inflation. Le nombre de polluants et d'installations visés par la taxe sur la pollution atmosphérique a été réduit afin d'alléger les coûts administratifs et d'améliorer les taux de recouvrement. Les redevances pour pollution de l'eau n'ont pas évolué depuis 2002.
Maintenir le caractère incitatif des redevances sur les émissions atmosphériques en ajustant régulièrement leur niveau.	La loi n° 201/2012 Rec. sur la protection de l'air a relevé les taxes sur la pollution atmosphérique et poursuivra la tendance jusqu'en 2021. Ces taxes demeurent bien inférieures au coût marginal de réduction des émissions, si bien qu'elles n'incitent pas à les réduire (chapitre 3).
Accroître les dépenses d'environnement afin de les porter au niveau nécessaire pour pouvoir mettre en œuvre l'acquis communautaire en matière d'environnement, notamment en utilisant le produit des instruments économiques et les financements de l'UE.	Entre 2005 et 2015, les dépenses de protection de l'environnement ont augmenté de 1.2 % du PIB à 1.5 %, avant de fléchir à 1.2 % en 2016 avec le passage à la nouvelle période de programmation de l'UE (chapitre 3). Le programme opérationnel « Environnement » a constitué l'une des grandes sources de financement en faveur des infrastructures environnementales. Les tarifs de l'eau, des services d'assainissement et des services de gestion des déchets restent trop faibles pour compenser les coûts de prestation de ces services (chapitres 3 et 4).
Améliorer l'efficacité énergétique en appliquant résolument et en finançant suffisamment le programme national pour la promotion des économies d'énergie.	Les investissements en efficacité énergétique ont été financés essentiellement par le budget de l'État, les fonds de l'UE (programmes opérationnels « Environnement » et « Entreprises et innovation »), le produit des ventes de quotas d'émission de carbone (programme « Économies vertes ») et les quotas d'émission gratuits accordés au secteur de l'électricité (chapitre 3). Entre 2000 et 2016, l'intensité énergétique a reculé plus rapidement que la moyenne de l'OCDE (chapitre 1). La République tchèque n'est pas en voie d'atteindre ses objectifs d'économie d'énergie fixés dans le cadre de la directive européenne relative à l'efficacité énergétique (2012/27/EU).
Examiner les performances environnementales et économiques du secteur de l'énergie et revoir les taxes sur l'énergie et les tarifs de l'énergie en conséquence.	Les performances environnementales du secteur énergétique se sont nettement améliorées grâce à d'importants investissements et à un durcissement des normes et réglementations. Les tarifs d'achat ont joué un rôle clé dans le développement des énergies renouvelables. Les prix et taxes énergétiques sont relativement faibles au regard des normes européennes (chapitre 3). La fiscalité sur les carburants est plus élevée que celle appliquée aux autres types de consommation d'énergie. Outre les taxes sur l'énergie, il existe un dispositif de tarification des émissions de CO_2 qui repose sur le système d'échange de quotas d'émissions de l'UE (SEQE-UE), mais les prix des permis sont faibles. La mise en place d'une taxe carbone applicable aux secteurs non visés par le SEQE-UE est envisagée depuis de nombreuses années mais n'a jamais été concrétisée. Les ministères de l'Environnement, des Finances, et de l'Industrie et du Commerce réalisent actuellement une nouvelle étude de faisabilité.
Concrétiser les projets de construction et de réhabilitation des systèmes d'assainissement et des installations de traitement des eaux usées afin de respecter les délais prévus dans le cadre de la période de transition convenue pour la mise en application de la directive européenne relative au traitement des eaux urbaines résiduaires.	Entre 2005 et 2015, la proportion de la population ayant accès au traitement public des eaux usées a progressé de 8 points de pourcentage, atteignant 81 %, ce qui correspond à la moyenne de l'OCDE et s'explique en grande partie par un quasi-doublement des investissements. Si la République tchèque respecte les exigences fixées par la directive européenne relative au traitement des eaux urbaines résiduaires du point de vue de la collecte, elle n'a pas atteint les objectifs de 2010 liés au traitement des eaux usées (chapitres 1 et 3).
Contrôler les performances des installations de traitement des eaux usées et en rendre compte ; encourager l'utilisation de méthodes de comparaison afin d'améliorer en permanence la gestion des stations d'épuration.	Un bureau indépendant de réglementation de l'eau et de l'assainissement a été créé en 2015. Sa mission est de renforcer la réglementation, de veiller à la durabilité à long terme du secteur et d'améliorer la protection des consommateurs (chapitre 3).
Améliorer le financement de la protection de la nature et de la biodiversité ; veiller à la cohérence de l'aide financière (dans le secteur agricole, par exemple).	Le programme opérationnel « Environnement », le programme national pour l'environnement et le programme de restauration des fonctions naturelles du paysage sont les principales sources de financement en faveur de la conservation de la nature et de la biodiversité. La cohérence de ces programmes avec ceux gérés par d'autres ministères, comme celui de l'Agriculture, est assurée par des accords bilatéraux et

	des groupes de travail et comités de surveillance interministériels.
Poursuivre le découplage des pressions environnementales et de la croissance économique, notamment en diminuant les intensités énergétique et matérielle de l'économie, et en utilisant au maximum le système européen d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre.	Le découplage des pressions environnementales et de la croissance économique se poursuit (chapitre 1). Les intensités énergétique et matérielle de l'économie ont diminué. Plus de la moitié des émissions de GES du pays sont visées par le SEQE-UE. En raison du faible prix des quotas et du trop grand volume de quotas négociables disponible pour les installations tchèques, le SEQE-UE ne fournit pas de signal-prix suffisamment fort pour encourager les investissements dans les technologies bas carbone (chapitre 3).
Encourager une réforme de la fiscalité environnementale qui préserve la neutralité budgétaire.	Des taxes sur le gaz naturel, les combustibles solides et l'électricité ont été mises en place en 2008 pour se conformer aux exigences de la directive européenne sur la taxation des produits énergétiques (chapitre 3). Dans un second temps, la réforme de la fiscalité environnementale prévoyait d'instaurer une taxe carbone, dont l'introduction a finalement été reportée.
Poursuivre la suppression des subventions préjudiciables à l'environnement.	Les dépenses fiscales en faveur des combustibles fossiles étaient estimées à 4.1 milliards CZK en 2014 (chapitre 3). On ne possède aucune information complète sur les subventions potentiellement à risque pour l'environnement.
Assurer la cohérence entre la politique de l'environnement et les autres politiques nationales ; renforcer l'intégration des préoccupations environnementales dans la politique énergétique.	Le Conseil pour le développement durable et une procédure interministérielle d'examen des projets assurent la cohérence des politiques (chapitre 2). La politique environnementale nationale de 2012-20 a été intégrée dans une base de données des stratégies afin d'améliorer la gouvernance stratégique. Il demeure toutefois des contradictions entre les politiques environnementale et énergétique (chapitre 3).
Introduire davantage de cohérence entre les programmes d'investissement dans les infrastructures de transport et les objectifs en matière de transports écologiquement viables, en accordant une plus grande priorité à la qualité du réseau routier, au transport ferroviaire et au transport combiné, ainsi qu'à une utilisation efficiente des fonds européens ; développer le recours à l'analyse coûts-avantages et accroître l'efficacité des études d'impact sur l'environnement.	Entre 2000 et 2016, les investissements dans le domaine des transports étaient volatils et visaient pour la plupart le transport routier (chapitre 3). De mauvaises infrastructures de transport nuisent toujours à la compétitivité de la République tchèque. Le budget public et le fonds de cohésion de l'UE sont les principales sources de financement. La perception des allocations budgétaires de la période 2007-13 a été retardée par des problèmes structurels dans la préparation et la mise en œuvre des projets. Les plans et programmes de transport font l'objet d'une EES et chaque projet est soumis à une EIE ainsi qu'à une procédure de délivrance de permis de construire. Il est rare qu'une analyse coûts-avantages soit appliquée *ex ante* aux évaluations de politiques et de stratégies (chapitre 2).
Revoir la tarification et la fiscalité des transports afin de mieux internaliser les coûts externes ; créer des incitations de nature à influencer les choix de transport des entreprises et des particuliers (étendre progressivement la taxe routière aux véhicules de tourisme et l'asseoir sur la distance parcourue, introduire le péage électronique sur les autoroutes, appliquer des mesures pour compenser les augmentations de prix et de TVA dans les transports ferroviaires).	La fiscalité sur les carburants routiers a diminué en termes réels depuis 2011 (chapitre 3). La République tchèque applique une fiscalité plus avantageuse au gazole qu'à l'essence. En 2009, la taxe routière a été étendue aux véhicules de plus de 3.5 tonnes. Les véhicules électriques, au gaz naturel comprimé, au gaz de pétrole liquéfié ou fonctionnant au E85 en sont exemptés, tout comme les véhicules hybrides. En 2007, le pays a mis en place des redevances kilométriques pour les camions et les bus. Le système de péage électronique fonctionne sur les autoroutes, les autres voies rapides et certaines routes prioritaires. Les montants varient selon les classes d'émission, le nombre d'essieux, le type de route, le jour et l'heure.
Évaluer l'incidence de la politique environnementale sur l'emploi. Promouvoir le rôle du secteur non lucratif dans l'emploi environnemental, en particulier dans les zones écologiquement sensibles.	L'incidence de la politique environnementale sur l'emploi n'est pas évaluée.
Mettre en œuvre les mesures contenues dans le programme national d'atténuation des répercussions du changement climatique de façon à se rapprocher de la moyenne européenne pour ce qui est des émissions de gaz à effet de serre par habitant et par unité de PIB ; recourir à l'analyse économique pour accroître l'efficacité des politiques et mesures visant à réduire l'intensité en carbone de l'économie.	Entre 2000 et 2015, l'intensité d'émission de GES et de CO_2 de l'économie tchèque a reculé plus rapidement que la moyenne de l'OCDE (chapitre 1). Les émissions par habitant et par unité de PIB demeurent supérieures aux moyennes de l'UE. Une analyse économique a été menée afin de comparer le soutien aux investissements en faveur de l'efficacité énergétique des bâtiments avec les autres mesures favorables à l'efficacité énergétique. Le simulateur *2050 Pathways Calculator* a été adapté à la situation particulière de la République tchèque (http://co2.enviros.cz) puis utilisé afin de comparer les coûts des diverses solutions d'atténuation dans la politique de protection du climat de 2017.
Accroître la capacité d'absorption des aides européennes en matière d'environnement (Fonds de cohésion et Fonds structurels, par exemple).	La mise en œuvre de projets d'infrastructures environnementales cofinancés par l'UE a subi un retard considérable durant la période 2007-13 (chapitre 3). Bien que les mesures prises aient permis d'accroître significativement le taux d'absorption des fonds accordés pour 2007-13 à la fin de la période de programmation, l'utilisation des fonds européens pour la période 2014-20 est lente et des insuffisances continuent d'être observées.
Continuer d'augmenter l'aide au développement et l'aide en matière d'environnement.	L'aide publique au développement nette de la République tchèque est passée de 0.11 % du revenu national brut en 2013 à 0.14 % en 2016. En 2015, l'aide destinée à

	l'environnement représentait 21 % de l'aide bilatérale pouvant être octroyée, soit moins que les 30 % de moyenne affichés par les pays du Comité d'aide au développement de l'OCDE (chapitre 3).
Chapitre 4. Déchets, gestion des matières et économie circulaire	
Poursuivre les efforts déployés pour promouvoir l'éthique de prévention des déchets dans les entreprises, par exemple en donnant des informations sur les coûts et les avantages de différentes options et en encourageant les technologies propres.	Les informations sur les coûts et les avantages des différentes options ne sont pas disponibles. La prévention des déchets dans les entreprises et la réduction de la masse de déchets produite ainsi que la baisse de la teneur en substances dangereuses des matières et produits sont encouragées au moyen de programmes en faveur de modes de production plus écologiques, de l'éco-innovation et de l'écoconception. Les programmes nationaux ayant reçu l'aval des pouvoirs publics en la matière sont notamment le Système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS), le programme en faveur d'un mode de production plus propre et le programme d'éco-étiquetage. L'écoconception est encadrée par la directive sur les exigences en matière d'écoconception (2009/125/CE) et les directives REACH et RoHS encadrent la réduction des substances toxiques dans les produits (chapitre 4). Parmi les instruments à caractère facultatif, on trouve des systèmes gestion environnementale certifiés selon les normes ISO 14001 ou EMAS, ainsi que les éco-étiquetages, qui peuvent résulter du programme national en place, d'autodéclarations environnementales émises par les fabricants eux-mêmes, ou de déclarations relevant du programme de déclaration environnementale par produit (EPD). Une attention particulière est accordée à la réduction et au remplacement des substances et matériaux dangereux dans la construction. D'autres mesures sont prévues par le Plan de gestion des déchets de 2015-24 et le Programme de réduction des déchets, y compris des mesures obligatoires destinées à « favoriser, promouvoir et diffuser les informations utiles à tous les niveaux sur les instruments facultatifs disponibles (accords volontaires, systèmes de gestion environnementale, systèmes d'étiquetage environnemental, systèmes en faveur de modes de production plus propres), de sorte d'étendre leur portée ». Ces mesures doivent bénéficier i) de financements relevant du programme opérationnel « Environnement » au titre de projets particuliers de prévention des déchets industriels (dans le cadre de la priorité 3), et ii) de projets de formation et de sensibilisation dans le cadre d'un nouveau programme gouvernemental pour la période 2016-25 en faveur de l'éducation, de la sensibilisation aux questions environnementales et de la consultation sur ces questions, approuvé en juillet 2016.
Poursuivre avec détermination les 22 programmes de mise en œuvre contenus dans les plans nationaux et régionaux de gestion des déchets.	Des programmes de mise en œuvre ont été préparés et appliqués à des flux de déchets spécifiques.
Développer plus avant la collecte sélective et le recyclage des déchets municipaux en encourageant la mise en place de marchés de produits recyclés et en introduisant des instruments économiques incitatifs ; encourager la participation des citoyens aux systèmes municipaux de collecte sélective.	Le recyclage des déchets ménagers et des petites entreprises est encouragé par la collecte sélective gratuite de certaines matières et par les systèmes de responsabilité élargie des producteurs, associés à un système de tarification incitative des déchets (en fonction du volume) pour la collecte des ordures ménagères (chapitre 4). Un amendement apporté en 2014 à la loi sur les déchets (nº 229/2014 Rec.) a rendu obligatoire la collecte sélective des déchets municipaux recyclables (papier, plastiques, verre, métaux, biodéchets) dans l'ensemble des communes et oblige ces dernières à fournir des espaces d'entreposage destinés aux déchets municipaux biodégradables. Cet amendement interdit également la mise en décharge des déchets recyclables et valorisables à compter de 2024. Un décret sur le tri des déchets (nº 321/2014 Rec.) précise plus avant la portée et les modalités de la collecte sélective des déchets municipaux. Ces évolutions sont dues en partie aux financements obtenus dans le cadre du programme opérationnel « Environnement » pour 2007-13 au titre de projets destinés à accroître la capacité de collecte sélective et de recyclage des matières contenues dans les déchets municipaux ainsi qu'à augmenter la capacité de traitement des déchets municipaux biodégradables. La collecte sélective s'est ainsi accentuée et le taux global de recyclage s'est amélioré, bien qu'il demeure modeste. L'objectif de valorisation de l'UE, fixé à 50 % des déchets municipaux, n'a pas été atteint et la mise en décharge des déchets municipaux, biodéchets compris, reste monnaie courante. Les instruments économiques ne fournissent pas les incitations adéquates pour respecter la hiérarchie des modes de traitement des déchets (les taxes de mise en décharge sont faibles, il n'existe pas de taxe d'incinération, seules 15 % des communes ont mis en place un système de tarification incitative des déchets).

	Le développement des marchés de produits recyclés est encouragé par les marchés publics verts, mais reste peu dynamique. Il devrait être renforcé par la mise en œuvre de la politique relative aux matières secondaires (adoptée en 2014) et de son plan d'action en faveur de l'autosuffisance, qui appellent à établir un système d'échange de produits et matières recyclés et recyclables pour venir en aide aux entreprises, en s'appuyant sur un catalogue public des matières secondaires disponibles.
S'acheminer vers une couverture des coûts des services de gestion des déchets et augmenter progressivement le caractère incitatif des instruments économiques liés à la gestion des déchets.	Les services municipaux de gestion des déchets sont financés par les redevances municipales de gestion de déchets, qui englobent les systèmes de tarification incitative des déchets, les taxes de mise en décharge et les contributions financières versées au titre de la responsabilité élargie des producteurs pour la collecte sélective (chapitre 4). Les redevances municipales de gestion de déchets sont calculées en fonction des coûts occasionnés pour les communes, mais en couvrent rarement l'intégralité. En moyenne, environ 30 % des coûts de gestion des déchets sont pris en charge sur les budgets municipaux. D'autres instruments économiques sont en place, comme la réserve financière que les exploitants de décharges doivent mettre en place pour la réhabilitation, la décontamination et la surveillance des décharges, ainsi qu'une taxe sur les véhicules d'occasion (catégories M1 et N1) employée pour favoriser le traitement écologique des véhicules en fin de vie : ce soutien prend la forme d'une prime maximale de 700 CZK par véhicule mis à la casse dans un centre de traitement agréé. La mise en œuvre du Plan de gestion des déchets pour la période 2015-24 et la nouvelle loi sur les déchets en instance d'adoption devraient conduire à de nouvelles avancées. Les mesures prévues consistent notamment à renforcer le rôle incitatif des instruments économiques (augmentation des taxes de mise en décharge et des redevances de gestion des déchets municipaux, généralisation des systèmes de tarification incitative des déchets, etc.) et devaient être mises en œuvre à compter de 2017, mais sont suspendues tant que la nouvelle loi sur les déchets n'aura pas été adoptée.
Continuer de développer et d'améliorer les installations nécessaires pour éliminer les déchets dangereux de façon appropriée et prendre les mesures réglementaires et économiques requises pour garantir l'utilisation de ces installations.	La collecte sélective de certains éléments des déchets municipaux, y compris les éléments dangereux, a été améliorée en 2014 (décret nº 321/2014, Rec.) et un système électronique de consignation des mouvements de déchets dangereux a été mis en place en 2015 (amendement à la loi sur les déchets nº 223/2015, Rec.) (chapitre 4). Ces évolutions se sont accompagnées de la mise en place des infrastructures nécessaires pour traiter correctement les déchets dangereux et ont bénéficié des financements obtenus au titre du programme opérationnel « Environnement » pour 2007-13, dont certains projets avaient pour but d'accroître la capacité de collecte sélective des matières dangereuses contenues dans les déchets municipaux ainsi que la capacité d'élimination des déchets dangereux. Pour autant, certains déchets dangereux continuent d'être mis en décharge et échappent à la redevance pour déchets à risque en étant déclarés comme des déchets technologiques. Le Plan de gestion des déchets pour la période 2015-24 prévoit d'autres mesures pour étendre et compléter le réseau national des centres de gestion des déchets dangereux, conformément à la hiérarchie des modes de gestion, afin d'y traiter également les déchets dangereux Il s'agit entre autres de mesures à caractère obligatoire destinées à réduire la production de déchets dangereux, à accroître la proportion de matière valorisée et à réduire le plus possible les effets néfastes de la gestion des déchets dangereux sur la santé humaine et l'environnement, notamment grâce à des progrès technologiques et à une surveillance plus efficace. Certaines mesures durcissent par ailleurs les règles de valorisation des déchets dangereux (déchets technologiques, par exemple) en guise de remblai ou de matériau de remodelage du paysage. Elles prévoient en outre de réduire la redevance pour déchet à risque mis en décharge afin qu'elle soit du même ordre que les redevances similaires des autres pays de l'UE.
Chapitre 5. Développement urbain durable	
Développer davantage la gestion du trafic en milieu urbain (restrictions d'accès en centre-ville, tarification du stationnement et péage urbain, incitations en faveur des transports publics pour le trajet domicile-travail, nomination de « responsables mobilité » dans les grandes entreprises et les administrations publiques).	Rares sont les communes à avoir mis en place des péages urbains pour réguler l'accès aux villes (chapitre 3). Prague envisage de créer une zone à émissions limitées, mais pas tant que les travaux de réalisation d'un boulevard périphérique, qui ont pris beaucoup de retard, ne seront pas achevés. Les tarifs de stationnement sont peu élevés à Prague, mais la législation nationale limite les recettes qu'il est possible de tirer du stationnement (chapitre 5).
Améliorer la coordination institutionnelle des plans de	La politique de développement territorial de 2015 fixe des priorités d'aménagement

transport et d'aménagement du territoire entre l'État, les régions et les communes, en particulier pour ce qui concerne le développement et la gestion du réseau routier ; développer les infrastructures cyclables.	qui servent l'objectif de développement durable, établit des corridors et zones réservés aux infrastructures de transport ainsi que des zones devant faire l'objet d'un aménagement pour la gestion de l'énergie et de l'eau (chapitre 5). Elle charge le ministère du Développement régional, la ville de Prague et la région de la Bohême centrale de mener des études régionales sur les interactions entre les infrastructures régionales, de coordonner le développement et de réaliser des études territoriales sur l'extension des banlieues et le développement désorganisé de ces zones (chapitre 5). Une stratégie nationale en faveur des déplacements à vélo à l'horizon 2020 a été adoptée en 2013.
Continuer de promouvoir les initiatives Action locale 21 dans les communes en s'appuyant sur des structures d'assistance comme le réseau des villes-santé et les centres d'éducation à l'environnement.	Une stratégie à l'appui de l'initiative Action locale 21 a été adoptée en 2012 et un plan d'action a été approuvé en 2016. Cette initiative est encouragée par la politique environnementale nationale et la stratégie « République tchèque 2030 ». En 2017, 180 communes l'avaient adoptée, contre 40 en 2006 (chapitre 5). Elle est appliquée avant tout au travers du programme « Villes saines de République tchèque ». Une base de données consacrée au dispositif a été créée et des mécanismes de vérification et critères d'évaluation ont été mis au point. Le ministère de l'Environnement soutient l'initiative Action locale 21 et décerne des prix chaque année. Il existe d'autres initiatives de premier plan, comme la Convention des maires pour l'énergie et le climat (qui compte 9 signataires tchèques) et le ruban vert décerné dans le cadre du prix du Village de l'année.

Source : informations soumises par le pays et observations de l'Examen environnemental de 2018.

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

L'OCDE est un forum unique en son genre où les gouvernements oeuvrent ensemble pour relever les défis économiques, sociaux et environnementaux que pose la mondialisation. L'OCDE est aussi à l'avant-garde des efforts entrepris pour comprendre les évolutions du monde actuel et les préoccupations qu'elles font naître. Elle aide les gouvernements à faire face à des situations nouvelles en examinant des thèmes tels que le gouvernement d'entreprise, l'économie de l'information et les défis posés par le vieillissement de la population. L'Organisation offre aux gouvernements un cadre leur permettant de comparer leurs expériences en matière de politiques, de chercher des réponses à des problèmes communs, d'identifier les bonnes pratiques et de travailler à la coordination des politiques nationales et internationales.

Les pays membres de l'OCDE sont : l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Canada, le Chili, la Corée, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, les États-Unis, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Islande, Israël, l'Italie, le Japon, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, le Mexique, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République slovaque, la République tchèque, le Royaume-Uni, la Slovénie, la Suède, la Suisse et la Turquie. La Commission européenne participe aux travaux de l'OCDE.

Les Éditions OCDE assurent une large diffusion aux travaux de l'Organisation. Ces derniers comprennent les résultats de l'activité de collecte de statistiques, les travaux de recherche menés sur des questions économiques, sociales et environnementales, ainsi que les conventions, les principes directeurs et les modèles développés par les pays membres.

ÉDITIONS OCDE, 2, rue André-Pascal, 75775 PARIS CEDEX 16
(97 2018 06 2 P) ISBN 978-92-64-30687-5 – 2018

Examens environnementaux de l'OCDE

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE 2018

(VERSION ABRÉGÉE)

La République tchèque a progressé dans le découplage des prélèvements d'eau douce, de la consommation d'énergie et des émissions de GES et d'autres polluants atmosphériques par rapport à la croissance économique. En raison de son solide socle industriel et de sa dépendance au charbon, elle fait toutefois partie des pays à plus forte intensité d'énergie et de carbone de l'OCDE, et la pollution atmosphérique y suscite d'importantes préoccupations pour la santé publique. Pour progresser vers plus de développement durable, le pays devra renforcer son engagement politique en faveur d'une économie bas carbone et mettre en œuvre des politiques environnementales d'un meilleur rapport coût-efficacité.

Ceci est le troisième *Examen environnemental de la République tchèque*. Il évalue les avancées du pays en matière de développement durable et de croissance verte, et comporte des chapitres spéciaux consacrés aux déchets, à la gestion des matières et à l'économie circulaire, ainsi qu'au développement urbain durable.

Cette version abrégée contient le résumé, ainsi que l'évaluation et les recommandations officielles du rapport, issues des trois chapitres sur les tendances et développements récents, la gouvernance, la croissance verte, ainsi que des deux chapitres détaillés sur les déchets, la gestion des matières et l'économie circulaire, et sur le développement urbain durable. La version intégrale du rapport est disponible en anglais sur le site de l'OCDE.

Veuillez consulter cet ouvrage en ligne : ***https://doi.org/10.1787/9789264306882-fr***.

Cet ouvrage est publié sur OECD iLibrary, la bibliothèque en ligne de l'OCDE, qui regroupe tous les livres, périodiques et bases de données statistiques de l'Organisation.
Rendez-vous sur le site ***www.oecd-ilibrary.org*** pour plus d'informations.

2018

éditionsOCDE
www.oecd.org/editions

ISBN 978-92-64-30687-5
97 2018 06 2 P

9 789264 306875